



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

IJ@I'ŒUVRE

AUTOMNE 2002 VOLUME 1 NUMÉRO 2

PROFILS DE PARTENAIRES

UN APERÇU DE PROJETS
D'INTÉGRATION DE L'INFORMATION
DE LA JUSTICE MENÉS EN
**COLOMBIE-
BRITANNIQUE
ET AU QUÉBEC**



**Nos partenaires
provinciaux ET territoriaux :**
LA CLÉ D'UNE VÉRITABLE INTÉGRATION

Canada

TABLE DES MATIÈRES

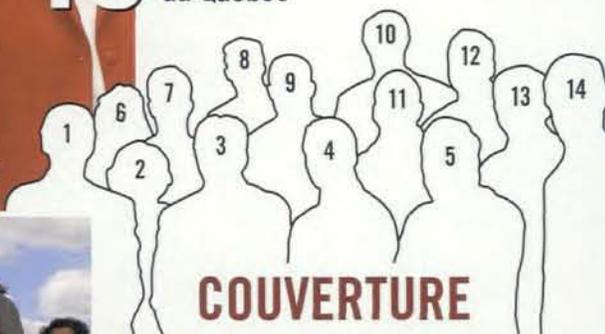


PROFILS DE PARTENAIRES

5 Un aperçu

10 Le projet du Système intégré d'information de justice (SIJ) du Québec

6 Le Système d'information de la justice (JUSTIN) de la Colombie-Britannique



COUVERTURE

13 Réunion du Réseau du leadership fédéral-provincial-territorial

PARTENAIRES EN MATIÈRE DE POLITIQUES



17

18 Pleins feux sur la gouvernance : un entretien en toute franchise avec Gisèle Parent

20 Une question de vie privée : protéger les renseignements personnels dans le RCISP

22 Prendre la mesure : le cadre de mesure du rendement du RCISP

23 Une évolution culturelle : le changement et le milieu de la justice pénale

24 Pour répondre à tous les besoins : une approche avant-gardiste en matière de gestion de l'information

SUR LA PHOTO : 1. JEROME CONNORS (NOUVEAU-BRUNSWICK); 2. VIRGINIA DAY (COLOMBIE-BRITANNIQUE); 3. THOMAS BURNS (ONTARIO); 4. JOHN STEVENSON (SASKATCHEWAN); 5. BRYAN WHITFIELD (NOUVEAU-BRUNSWICK); 6. CÉLINE JACQUES (QUÉBEC); 7. DAVE BRICKWOOD (MANITOBA); 8. COLIN MACDONALD (NOUVELLE-ÉCOSSE); 9. PETER DEER (YUKON); 10. MIKE HENNESSEY (NOUVEAU-BRUNSWICK); 11. JACQUES FORTIER (NUNAVUT); 12. GUY MARTIN (QUÉBEC); 13. BRUCE CHARNEY (MANITOBA); 14. DON MOTTERSHEAD (ALBERTA). **N'APPARAISSENT PAS SUR LA PHOTO :** JOAN MCCARTHY WISEMAN (TERRE-NEUVE); CHARLIE THOMPSON (ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD); DENISE ANDERSON (TERRITOIRES DU NORD-OUEST).



14 La Division des partenariats du Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice

À L'INTÉRIEUR

3 Avant-propos

4 Mot de la rédactrice en chef

16 Conférence sur l'intégration de l'information de la justice et la lutte contre le terrorisme

36 L'établissement du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique : un défi de taille sur le plan de la gestion

38 Événements à souligner

PARTENAIRES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE

25 Un aperçu

Exemples de réussite

Le Système sur la mise en liberté sous condition (SMLC) de la Commission nationale des libérations conditionnelles



26

28 Renouveler le Système de gestion des délinquants du Service correctionnel du Canada : Le défi de la migration

30 Le point sur la technologie : Pour bien se comprendre : la mise au point des normes de données

31 Le tableau commun des infractions : l'uniformisation par voie électronique

32 Façonner l'avenir : mettre au point une architecture de l'information pour le RCISP

34 Le projet phare RPSFE : des résultats exceptionnels grâce à un esprit d'équipe sans pareil

À PROPOS D'IJ@L'ŒUVRE

IJ@l'œuvre est publiée deux fois par année par le Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice de Solliciteur général Canada. Les opinions et les vues exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du solliciteur général du Canada.

ISSN 1703-0129 IJ@l'œuvre
Volume 1 numéro 2
© Solliciteur général Canada 2002
Imprimé au Canada

DIRECTEUR EXÉCUTIF

RÉDACTRICE EN CHEF

COLLABORATEURS

CONCEPTION GRAPHIQUE
Accurate Design and
Communication Inc.

PHOTOGRAPHIE

Greg Wright

Eleanor Willing

Patrick Gant,
thinkIPR communications

Andrew Kirkwood,
Stiff Sentences Inc.

Teckles Photography Inc.

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le ministère du Solliciteur général du Canada.

L'équipe d'IJ@l'œuvre serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles.

Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Tous les collaborateurs doivent indiquer leur adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone où on peut les joindre pendant la journée.

Faites parvenir vos envois à l'adresse suivante :

IJ@l'œuvre
Solliciteur général Canada
Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
Téléphone : (613) 991-4279
Télécopieur : (613) 991-3306
Site Web : www.sgc.gc.ca
Courriel : ijs-sij@sgc.gc.ca

AVANT-PROPOS



Un message du sous-solliciteur général adjoint principal (Sécurité nationale et Intégration de l'information de la justice), Paul E. Kennedy

Je suis heureux de vous présenter le numéro de l'automne 2002 d'*IIJ@l'œuvre*. À titre de sous-solliciteur général adjoint principal chargé de la sécurité nationale, c'est avec plaisir que j'ai ajouté récemment les responsabilités liées à l'intégration de l'information de la justice (IIJ) à mon portefeuille, ce qui me permettra de travailler avec Greg Wright (directeur exécutif) et son équipe au Secrétariat de l'IIJ. Je tiens à profiter de l'occasion pour me présenter aux lecteurs de cette publication, ainsi qu'à tous les intervenants qui participent à un projet aussi stimulant. J'aimerais également vous faire part de certaines de mes réflexions au sujet des défis qui nous attendent.

Mon association avec l'IIJ est relativement nouvelle, mais je participe aux travaux menés dans le cadre de ce projet depuis de nombreuses années. En fait, il s'agit d'une question qui surgit régulièrement dans les activités d'un grand nombre des comités interministériels et

intergouvernementaux auxquels je participe — entre autres, je suis président du Comité national de coordination sur le crime organisé, coprésident du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis et président du Comité des sous-ministres adjoints sur la sécurité publique.

Tous les membres de ces comités conviennent que la technologie et l'échange accru d'information sont des *fonctions clés* en ce qui concerne la sécurité publique. De la sécurité publique à la sécurité des frontières, des services correctionnels à l'application de la loi, les intervenants de ce milieu estiment que l'IIJ est un outil essentiel, qui les aidera à assumer leurs responsabilités. Grâce au Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice qui relève de notre ministère — créé pour diriger, faciliter, coordonner et appuyer l'échange d'information dans le système de justice pénale — nous connaissons déjà beaucoup de succès en faisant progresser l'initiative visant l'IIJ au Canada.

La technologie a modifié non seulement la façon dont le milieu de l'application de la loi mène ses activités, mais aussi la nature et la portée de la criminalité elle-même. Les criminels utilisent des moyens de plus en plus perfectionnés et se moquent des frontières. De nouveaux actes criminels ont fait leur apparition, tels que le piratage informatique, et de vieux crimes sont maintenant commis suivant un *modus operandi* différent. Pour relever ces défis, le milieu de

AU SUJET DE PAUL E. KENNEDY

M. Paul E. Kennedy assume les fonctions de sous-solliciteur général adjoint principal responsable de la sécurité nationale et de l'intégration de l'information de la justice au ministère du Solliciteur général du Canada. M. Kennedy représente le portefeuille du Solliciteur général au sein du Groupe interministériel sur la politique du renseignement, qui est présidé par le Bureau du Conseil privé. Il préside également le Comité des sous-ministres adjoints sur la sécurité publique, une tribune composée de ministères fédéraux et chargée de promouvoir la coordination des activités, des politiques, des consultations et de l'établissement des priorités en matière de sécurité publique. M. Kennedy est coprésident du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis, qui a été établi en 1997 par le solliciteur général du Canada et le secrétaire à la Justice des États-Unis. Il est également le délégué principal du Canada à la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), groupe créé par l'Organisation des États américains. De plus, M. Kennedy préside le Comité national de coordination sur le crime organisé, groupe plurigouvernemental qui vise à faire progresser la lutte contre le crime organisé à l'échelle nationale.

l'application de la loi a besoin d'établir des liens avec les ministères et organismes qui possèdent l'information et les compétences pertinentes.

C'est pourquoi notre premier défi en matière d'intégration de l'information de la justice consiste à établir un modèle efficace pour tous les intervenants. Une fois que cela aura été fait, nous pourrions envisager d'inclure d'autres intéressés. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec Greg Wright et son équipe, ainsi qu'avec tous les intervenants de l'IIJ en vue d'atteindre cet objectif.



MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Voici le deuxième numéro d'IJJ@l'œuvre, un magazine qui s'intéresse aux gens et aux initiatives qui constituent le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP). Le contenu de ce numéro reflète le genre d'année vécue par tous les partenaires et intervenants de l'IJJ : une année enrichie par la diversité des activités et par la compétence des gens qui en sont responsables.

Dans le présent numéro, nous accordons une attention particulière à trois secteurs clés de l'IJJ : les partenariats, les politiques et la technologie. Il s'agit d'éléments essentiels du RCISP, qui nous aideront tous à renforcer la sécurité publique, à améliorer l'échange d'information et à accroître l'interopérabilité des systèmes.

Grâce aux partenariats, nous assistons à l'émergence de chefs de file sur le terrain, comme le projet JUSTIN en Colombie-Britannique, et à l'élaboration de nouvelles initiatives, comme le SIJ au Québec. Nous avons décidé de consacrer l'article-vedette du présent numéro au profil de ces deux projets, et ce, pour une bonne raison : les deux racontent une histoire convaincante. Complétée par des articles qui mettent en lumière des rencontres récentes concernant l'IJJ, la présente section illustre la gamme des activités de partenariat menées actuellement un peu partout au Canada.

La deuxième section du présent numéro porte sur les importants travaux en cours liés aux politiques. Il s'agit des questions à la base même de l'IJJ. Vous constaterez que les politiques sont toutes axées sur la façon dont nous réaliserons un système d'information de la justice entièrement intégré.

Dans la troisième section du présent numéro d'IJJ@l'œuvre, nous montrons que c'est grâce à la technologie que la vision de l'IJJ peut réellement se concrétiser. Nous présentons deux exemples de réussite, ainsi que des mises à jour sur des initiatives technologiques, comme le tableau commun des infractions et les normes de données.

Cette série d'articles présente un survol intéressant de ce que nous avons accompli ensemble jusqu'ici. Je crois que vous conviendrez avec moi qu'il s'agit d'une feuille de route dont nous pouvons être fiers.

Eleanor Willing

Eleanor Willing
Rédactrice en chef, IJJ@l'œuvre

P.-S. À titre de rédactrice en chef, je suis intéressée à prendre connaissance de votre point de vue au sujet d'IJJ@l'œuvre. N'hésitez donc pas à communiquer avec moi à l'adresse indiquée à la page 2 de couverture.

UN APERÇU DES NOMBREUX
MOYENS PAR LESQUELS LE
PARTENARIAT CONTRIBUE À
LA MISE SUR PIED DU RÉSEAU
CANADIEN D'INFORMATION POUR
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROFILS DE PARTENAIRES

UN APERÇU

L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE NE SE LIMITE PAS À LA MODERNISATION DES SYSTÈMES. C'EST L'OCCASION DE RÉVOLUTIONNER LA FAÇON DONT LES INTERVENANTS TRAVAILLENT ENSEMBLE AU SEIN DU SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE, C'EST-À-DIRE CHANGER LA FAÇON DONT LES CRIMINELS SONT REPÉRÉS ET DONT LES DÉCISIONS SONT PRISES QUOTIDIENNEMENT. LE PARTENARIAT JOUE UN RÔLE CLÉ À CET ÉGARD. EN EFFET, GRÂCE AU TRAVAIL DES PARTENAIRES AINSI QU'À LEUR CONTRIBUTION INESTIMABLE ET À LEURS VASTES CONNAISSANCES, LE RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SE TRANSFORME EN UN MILIEU QUI AIDERA À FAÇONNER UNE

CULTURE ADMINISTRATIVE DYNAMIQUE, AXÉE SUR L'ÉCHANGE AU SEIN DU SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE.

COMMENT SOMMES-NOUS PARVENUS À CES RÉSULTATS? POURSUIVEZ VOTRE LECTURE. LA PRÉSENTE SECTION D'IJJ@L'ŒUVRE PRÉSENTE DES EXEMPLES D'INITIATIVES PROVINCIALES EN COURS ET FAIT RESSORTIR LES EFFORTS COLLECTIFS DES PARTENAIRES DU RCISP VISANT À PROMOUVOIR LES OCCASIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES DIVERS INTERVENANTS ET D'EN TIRER PROFIT.

**LE SYSTÈME
D'INFORMATION DE LA
JUSTICE (JUSTIN) DE LA**

VIRGINIA DAY, DIRECTRICE,
DÉVELOPPEMENT DE
L'ENTREPRISE, MINISTÈRE
DU PROCUREUR GÉNÉRAL
DE LA C.-B.

Colombie- Britannique

**L'EXPÉRIENCE D'UN CHEF DE FILE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION
DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE**

A MESURE QUE LES EFFORTS S'INTENSIFIENT À L'ÉCHELLE DU CANADA POUR INTÉGRER L'INFORMATION DE LA JUSTICE PÉNALE, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES SAVENT QU'ILS PEUVENT SE TOURNER VERS LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE QUI POSSÈDE UNE FOULE DE CONNAISSANCES ET UNE EXPÉRIENCE APPROFONDIE DANS CE DOMAINE. « NOUS SOMMES L'UNE DES PREMIÈRES ADMINISTRATIONS EN AMÉRIQUE DU NORD À AVOIR TIRÉ PROFIT DE LA TECHNOLOGIE POUR INTÉGRER ET ÉCHANGER L'INFORMATION EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE », DÉCLARE VIRGINIA DAY, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ET DE LA GESTION DU CHANGEMENT (DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES), AU SEIN DU MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES, M^{ME} DAY ET SES HOMOLOGUES DES MINISTÈRES DU PROCUREUR GÉNÉRAL ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DU SOLICITEUR GÉNÉRAL ONT APPRIS QUE, POUR ÊTRE EFFICACE, L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE DOIT REPOSER NON SEULEMENT SUR LA TECHNOLOGIE, MAIS AUSSI SUR LES MÉTHODES DE PLANIFICATION DES PROJETS AINSI QUE SUR LA FAÇON DONT LES NOUVEAUX SYSTÈMES SONT PRÉSENTÉS AUX GENS QUI DOIVENT LES UTILISER.

En Colombie-Britannique, le projet exhaustif d'intégration de l'information de la justice a commencé avec la mise au point du Système d'information de la justice (JUSTIN), système intégré de gestion des cas pour les tribunaux et les organismes de justice pénale de la province. À l'origine un simple projet pilote mis en œuvre en 1995, JUSTIN s'est transformé en un système entièrement intégré, qui dessert plus de 3 000 utilisateurs répartis dans plus de 400 bureaux à la grandeur de la Colombie-Britannique, y compris les greffes de cour, les bureaux provinciaux et fédéraux des procureurs de la Couronne, les établissements correctionnels, les bureaux de probation, l'appareil judiciaire et les services de police.

JUSTIN se compose de six modules : l'affectation du personnel policier, les procureurs de la Couronne, les tribunaux, l'appareil judiciaire, le système correctionnel (c.-à-d. les rapports destinés aux procureurs de la Couronne) et les enquêtes publiques. Comme le laisse entendre cette liste exhaustive, les modules comprennent les secteurs de services essentiels du système provincial de justice pénale. Depuis juillet 2001, toutes les activités et tous les renseignements relatifs à ce système sont traités exclusivement par JUSTIN : les rapports destinés aux procureurs

de la Couronne, l'affectation et la dotation policières, le suivi des cas, le calendrier des salles d'audience, l'information de gestion sur les témoins et les victimes, la production électronique des documents judiciaires et les archives judiciaires électroniques. Les données saisies dans l'un ou l'autre des six modules de JUSTIN peuvent être communiquées aisément aux autres modules du système. Par conséquent, les utilisateurs autorisés peuvent avoir accès à un large éventail d'information de justice pénale au moyen d'une simple interrogation, plutôt que d'avoir à effectuer de multiples recherches.

LEÇONS APPRISSES

Comme dans le cas de tout projet innovateur de technologie de l'information à grande échelle, JUSTIN n'a pas remporté un tel succès du jour au lendemain. En fait, le système tel qu'on le connaît aujourd'hui est le fruit d'une multitude de leçons apprises. Avant JUSTIN, le gouvernement de la Colombie-Britannique avait tenté en vain d'intégrer toutes les composantes des systèmes de justice pénale et civile d'un seul coup. « L'approche "big bang" des systèmes d'intégration de la gestion des cas en matière de justice a échoué lamentablement,

explique M^{ME} Day. C'était un projet trop vaste et trop ambitieux, et lorsqu'il a échoué, nous avons appris à ne pas trop en faire trop vite. »

Ne s'abandonnant pas au découragement, les responsables du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique ont commencé à planifier une nouvelle approche en vue d'intégrer l'information de justice pénale de la province. Mais, cette fois-là, ils ont adopté une approche entièrement différente : il s'agissait d'une approche composée de modules, méthodique et progressive, plutôt qu'une approche intégrale et immédiate. Au cours de la première étape, les responsables ont fait de JUSTIN un système de gestion des cas pouvant être utilisé par les procureurs de la Couronne et les tribunaux, tout en étant partagé avec les travailleurs correctionnels et les agents de police.

En 1995, les responsables ont mis sur pied un projet pilote axé exclusivement sur le personnel des procureurs de la Couronne à Kelowna, en Colombie-Britannique, tout d'abord en tant que système autonome, puis de concert avec un nouveau module pour les tribunaux. À la fin de ce projet pilote, les responsables ont évalué le nouveau système de façon approfondie. D'expliquer M^{ME} Day : « Ce projet pilote nous a permis d'apprendre beaucoup de choses sur ce qui avait marché. Nous avons passé beaucoup de temps au remaniement de ces deux modules et à l'ajout de nouvelles fonctions pour veiller à ce que l'acheminement du travail puisse être intégré aux modules. » Au cours des deux années suivantes (1997-1998), toute une série de modules a été mise en place. Chaque fois qu'un nouveau module était élaboré, il était entièrement intégré aux modules existants, et c'est ainsi que JUSTIN est devenu totalement opérationnel.

JUSTIN : UN ÉLÉMENT D'UN VASTE PROJET

JUSTIN fait partie d'un vaste projet d'intégration de l'information de la justice pénale. Tandis

JUSTIN dessert plus de 3 000 utilisateurs répartis dans plus de 400 bureaux à la grandeur de la Colombie-Britannique.

PROFILS DE PARTENAIRES

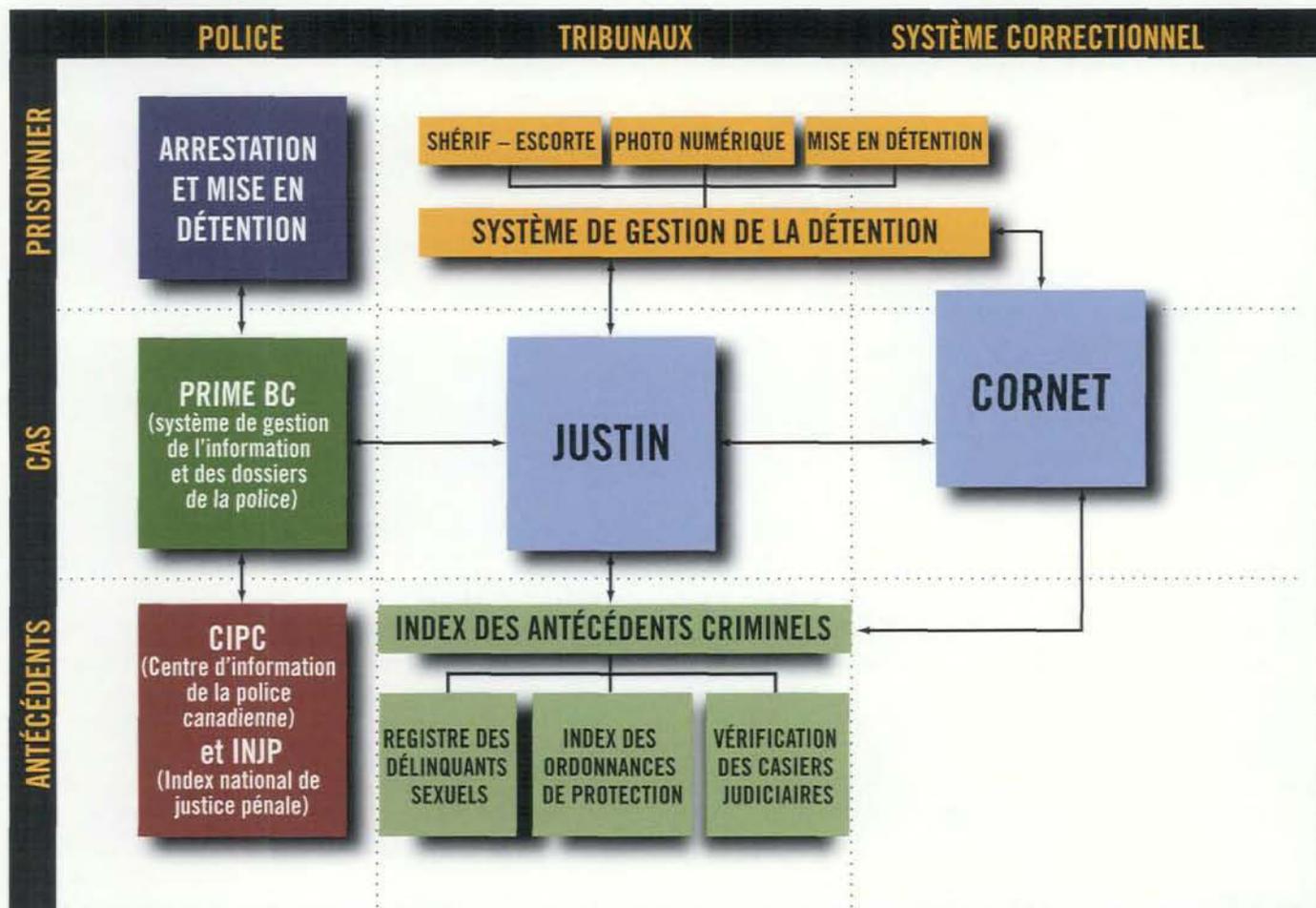


FIGURE : L'AVENIR DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE EN C.-B. (SOURCE : MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA C.-B.)

que JUSTIN traite l'information des affaires judiciaires, deux autres initiatives gèrent respectivement toute l'information de la police et des services correctionnels de la province : le Police Records Information Management Environment (système de gestion de l'information et des dossiers de la police), ou PRIME BC, et le Corrections Offender Management System (système de gestion des délinquants du secteur correctionnel), ou CORNET.

Une fois prêt (le projet pilote initial commencera à l'automne de 2002 et la mise en œuvre se déroulera au printemps de 2005), le PRIME BC sera le système opérationnel de gestion des dossiers utilisé par tous les services de police dans la province. Il fournira aux agents un

système informatique à bord des autos-patrouilles qui leur permettra d'avoir accès à une foule de renseignements contenus dans les dossiers de cas sur des suspects, y compris des photos, des immatriculations de véhicules automobiles et des antécédents criminels. Des plans à long terme prévoient l'échange et l'intégration des données de ce système avec le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) de la GRC. Quant à CORNET, il possède une fonction de gestion des dossiers de cas semblable à celles de JUSTIN et de PRIME BC, et il fournit aux travailleurs des établissements correctionnels et des bureaux de probation provinciaux de l'information sur des individus en détention qui relèvent de leur responsabilité.

Avec ces trois systèmes maintenant en place ou en voie d'élaboration, des efforts sont déployés dans le but de les relier les uns aux autres et de partager des fonctions et des renseignements spécifiques. « Nous avons déjà jeté un pont entre CORNET et JUSTIN, fait remarquer M^{me} Day. Bientôt, nous pourrions donc communiquer par voie électronique au personnel correctionnel provincial l'information sur les décisions judiciaires (ordonnances de cautionnement et de détention). »

Un projet est aussi en cours en vue d'établir une interface entre JUSTIN et PRIME BC, au moyen du langage XML (langage de balisage extensible), afin de permettre des échanges bilatéraux protégés d'information entre les services de

police et les tribunaux. Au cours de la phase initiale, la circulation de l'information sera unidirectionnelle, c'est-à-dire les dossiers de la Couronne de PRIME à JUSTIN. « L'intégration accrue des systèmes permettra la communication de données de JUSTIN à PRIME, précise M^{me} Day. Voilà un exemple de projet où l'Index national de justice pénale (INJP) du gouvernement fédéral pourrait avoir un rôle à jouer. »

D'autres secteurs de développement sont examinés, dont l'introduction d'une capacité de gestion de documents et l'amélioration des échanges d'information bilatéraux. D'ici l'automne de 2002, on mettra en ligne des calendriers de conférences vidéo au moyen de JUSTIN. Au nombre des autres initiatives envisagées pour faciliter la circulation de l'information entre les systèmes, mentionnons le système de suivi des escortes du shérif (connu sous le nom de Prisoner Information Management System = système de gestion de l'information sur les prisonniers, ou PIMS), qui serait branché à CORNET et à JUSTIN.

LE RÔLE DE LA GESTION DU CHANGEMENT

M^{me} Day et ses collègues ont appris une autre leçon importante au sujet de la mise en œuvre des systèmes d'intégration de l'information de la justice en Colombie-Britannique : il s'agit du rôle que peut jouer la gestion du changement. « Pourquoi les ambitieux projets technologiques échouent-ils?, se demande M^{me} Day. C'est rarement à cause de la technologie en soi, mais plutôt parce que la gestion du changement n'est pas abordée correctement. »

Lorsque les responsables ont entrepris l'élaboration de JUSTIN, ils se sont aperçus que le changement de la culture d'entreprise serait l'un des obstacles les plus difficiles à franchir. Alors, ils ont commencé en établissant des modèles fondés sur des pratiques exemplaires et en veillant à ce que le processus de gestion du changement soit bien présent. M^{me} Day explique qu'au cours d'un exercice de six mois, ils ont examiné le type de modèle administratif qui serait nécessaire pour que l'information puisse être échangée entre les modules de JUSTIN. Ils

ont également établi et mis en œuvre des cours de formation du personnel, dont la durée variait entre cinq et sept jours.

Le rythme du changement a aussi été pris en compte. « Nous nous sommes aperçus que, pour changer une culture d'entreprise, il faut souvent progresser lentement et prudemment », ajoute M^{me} Day. Elle soutient que, dans JUSTIN, les modules de la police et des procureurs de la Couronne ont été les plus difficiles à implanter, en raison des pratiques et des valeurs administratives enracinées dans ces professions. « Nous avons dû faire face à beaucoup de résistance au début, car ces groupes faisaient les choses à leur façon. C'est là que notre processus de gestion du changement a été particulièrement utile.

Avant l'arrivée de JUSTIN, les employés de l'appareil judiciaire et des bureaux des procureurs de la Couronne ne se rencontraient pratiquement jamais et travaillaient séparément les uns des autres. Chaque groupe avait sa propre façon d'organiser le travail et les ressources humaines. Toutefois, comme le souligne M^{me} Day : « Ce genre de situation ne peut se produire avec JUSTIN. En effet, les groupes doivent collaborer pour élaborer des normes et des processus administratifs communs. » À la suite de la mise en œuvre du processus de gestion du changement, de nombreuses pratiques ont dû être révisées ou carrément changées. Par exemple, la numérotation des dossiers de cas, dont s'occupait autrefois le personnel des tribunaux, a été confiée au personnel des bureaux des procureurs de la Couronne.

D'autres exemples nous ont montré qu'il était préférable de séparer certaines opérations administratives plutôt que de les mettre en commun. Lorsque JUSTIN en était toujours à l'étape de la planification, on croyait que la police utiliserait un module pour envoyer des données et des rapports électroniques aux procureurs de la Couronne. Toutefois, on s'est vite rendu compte que cette approche présentait de sérieuses lacunes, car il aurait fallu que la police introduise deux fois les données afin de pouvoir conserver une copie dans ses systèmes existants. On a plutôt décidé de

mettre au point un système distinct de JUSTIN (c.-à-d. PRIME BC) et d'échanger l'information entre les deux systèmes.

Maintenant que tous les éléments sont en place pour pouvoir créer un système entièrement intégré d'information de la justice en Colombie-Britannique, les responsables provinciaux examinent comment JUSTIN et ses systèmes connexes — PRIME BC et CORNET — peuvent favoriser l'initiative fédérale d'intégration de l'information de la justice au moyen de l'Index national de justice pénale (INJP). « Quand on regarde ce que nous avons fait en Colombie-Britannique, déclare M^{me} Day, il n'est pas faux d'affirmer que nous avons à l'échelle provinciale le modèle de travail de ce que sera l'INJP au niveau national. » D'ajouter M^{me} Day : « On prévoit que l'information judiciaire sera produite par l'INJP par l'entremise de PRIME. » Toutefois, M^{me} Day maintient que l'INJP, plutôt que JUSTIN, déterminera l'échéancier de ces activités.

Forts d'une expérience s'échelonnant sur une bonne dizaine d'années, les responsables des ministères du Procureur général et de la Sécurité publique et du Solliciteur général de la Colombie-Britannique sont fiers de ce qu'ils ont réalisé avec JUSTIN : un système entièrement intégré d'échange d'information, qui aide à améliorer la sécurité publique en permettant un accès complet à de l'information exacte. « Cela a été une véritable expérience d'apprentissage, conclut M^{me} Day. Et c'est une expérience que nous sommes ravis de partager avec nos partenaires des autres provinces et des territoires, ainsi que du gouvernement du Canada. »

L'initiative JUSTIN de la Colombie-Britannique a récemment décroché deux prix : une médaille d'argent dans la catégorie nationale des projets innovateurs interjuridictionnels de cybergouvernement lors du gala du programme de distinctions tenu à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Exposition technologique gouvernementale, ainsi que le prix provincial de la transformation technologique dans le secteur public pour avoir mené à bien une initiative de prestation électronique de services.

LE PROJET DU SYSTÈME
INTÉGRÉ D'INFORMATION
DE JUSTICE (SIJ)

du Québec

CONSTRUIRE UN NOUVEAU
SYSTÈME DE A À Z

GUY MARTIN, CONSEILLER EN TECHNOLOGIE AUPRÈS
DU SYSTÈME INTÉGRÉ D'INFORMATION DE JUSTICE (SIJ)
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, ET CÉLINE JACQUES,
CHARGÉE DE PROJET ADJOINTE, SIJ

LORSQUE DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ONT COMMENCÉ À TRAVAILLER SUR UN PLAN VISANT À AMÉLIORER LE NIVEAU D'ÉCHANGE D'INFORMATION ENTRE LES PARTENAIRES DU SYSTÈME PROVINCIAL DE JUSTICE, ILS NE CHERCHAIENT PAS TOUT SIMPLEMENT DES FAÇONS D'AJOUTER DE NOUVEAUX SERVICES À UNE INFRASTRUCTURE DÉJÀ EN PLACE.

Selon Guy Martin, conseiller en technologie auprès du projet du Système intégré d'information de justice (SIIJ) du gouvernement du Québec, les responsables avaient une vision beaucoup plus audacieuse en tête. « Nous ne visons rien de moins qu'une *transformation en profondeur* de la façon dont le système de justice du Québec est administré, déclare M. Martin. Quand nous aurons terminé, l'information dans le système de justice sera entièrement numérique et accessible en tout temps. »

Incontestablement, il s'agit d'un défi de taille.

Comme si ce projet n'était pas suffisamment complexe, il faut tenir compte des nombreux groupes intéressés. Les responsables du projet du SIIJ — un groupe principal composé de représentants des ministères de la Justice, de la Sécurité publique et de la Santé et des Services sociaux du Québec — ont cherché à obtenir le soutien, la participation et la contribution de plus de 45 organisations différentes du Québec qui jouent un rôle dans le système de justice provincial. Qu'il s'agisse des services de police, des tribunaux, des procureurs de la Couronne, des avocats et des commis juridiques, ou encore des représentants de la commission provinciale des libérations conditionnelles, des huissiers, des organismes de jeunes et de services sociaux, chacun a un rôle à jouer dans le cadre du SIIJ.

Le projet du SIIJ en est encore à ses premiers balbutiements. C'est à cette étape qu'il est nécessaire de planifier soigneusement la suite. Dès le début, les planificateurs du projet se sont aperçus qu'avant de déployer des efforts pour régler le problème de l'intégration de

l'information à l'échelle de la province, il leur fallait mieux comprendre la portée du défi à relever.

C'est pourquoi un plan a été établi en 2000 pour aider à orienter le SIIJ au cours de l'analyse préliminaire du projet. Les responsables du projet ont dressé un inventaire des technologies de l'information existantes et ont commencé à conceptualiser toutes les fonctions, ainsi que tous les rôles et services fournis par les partenaires du système de justice québécois. Céline Jacques, chargée de projet adjointe du SIIJ, explique ce qui s'est ensuite produit : « Nous avons réuni plusieurs groupes totalisant plus de 150 utilisateurs de tous les secteurs du système de justice québécois et nous leur avons demandé de décrire leurs services et de déterminer lesquels étaient dotés d'un élément d'échange d'information. Il fallait tenir compte de chaque dossier, de chaque mémoire juridique et de chaque document judiciaire. » Les participants ont également défini les objectifs du projet, les obstacles à sa réalisation et les principales considérations stratégiques.

UNE VISION AUDACIEUSE DE L'INTÉGRATION DE L'ÉCHANGE D'INFORMATION

Ensuite, les responsables ont entrepris l'élaboration d'une vision globale pour le projet du SIIJ. Une fois mis au point, le SIIJ permettra un échange électronique d'information fiable entre tous les partenaires responsables de l'administration du système de justice québécois. Qu'il s'agisse d'affaires criminelles ou civiles, de questions touchant les jeunes ou d'enjeux pénaux, le SIIJ fournira de l'information et des services en temps réel. « Notre vision consiste en un système entièrement numérique, précise M. Martin. Les tribunaux ne dépendront plus des transcriptions sur papier. En effet, les intervenants du système de justice québécois auront accès à des données multimédias. Tout ce qui se passe en cour sera enregistré sous forme audio numérique. » De l'équipement d'enregistrement numérique sera installé dans plus de 400 salles d'audience partout au Québec. Il est actuellement mis à l'essai dans le cadre de deux projets pilotes à Longueuil et à

Saint-Jérôme. En outre, les preuves vidéo — fournies par les avocats de la défense ou les procureurs de la poursuite — seront comprises dans les dossiers de la cour.

SYSTÈMES SECONDAIRES ET ARCHITECTURE COMMUNE

Le Québec est un intervenant et un partenaire au sein du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, et il est membre du Réseau du leadership fédéral-provincial-territorial pour l'intégration de l'information de la justice. La province reconnaît que l'efficacité de l'information en matière de justice pénale est optimale lorsqu'elle peut être échangée de manière continue, efficace et sûre entre tous les partenaires. Dans ce contexte, un élément clé du SIIJ est la mise au point et le perfectionnement de systèmes individuels utilisés par chaque groupe intéressé du Québec, ainsi que la conception d'une architecture commune pour l'ensemble du projet.

Alors que, autrefois, il y avait une poignée de systèmes secondaires qui traitaient les échanges d'information de manière bilatérale entre un ou deux partenaires dans le système de justice québécois, le SIIJ établira des systèmes secondaires entre tous les partenaires à l'échelle provinciale, de telle sorte que tous les services puissent être partagés et qu'on puisse y avoir accès au moyen d'une interface commune. Le projet du SIIJ absorbe les coûts associés à l'élaboration de cette interface. Par la suite, ces systèmes secondaires seront branchés à un concentrateur de l'architecture commune, au moyen duquel d'autres partenaires (p. ex. les associations municipales, fédérales ou professionnelles) auront accès à l'information conservée dans le système québécois de justice pénale.

Malgré la portée ambitieuse du nouveau Système intégré d'information de justice, l'architecture de l'information ne peut être planifiée en fonction d'un système existant. « Nous nous sommes aperçus que certains des nombreux partenaires impliqués dans le projet ne

PROFILS DE PARTENAIRES

disposaient pas vraiment d'un système existant, ajoute M. Martin. Ils dépendaient toujours d'un système strictement axé sur le papier pour gérer l'information. » Compte tenu de tout cela, les responsables du SIJ ont décidé de construire un système de A à Z. « Chaque système secondaire doit être examiné individuellement, fait observer M. Martin. Nous avons analysé les processus d'acheminement du travail, ce qui nous aidera à déterminer le meilleur logiciel pour répondre aux besoins de chaque groupe d'intervenants. »

Cette méthode utilisée pour mettre au point un nouveau système offre un avantage important du point de vue de la sécurité. En effet, les planificateurs peuvent concevoir le meilleur système de sécurité possible, en particulier en ce qui a trait au concentrateur de l'architecture commune. Le système de sécurité sera géré et mis en œuvre au moyen de l'infrastructure à clés publiques et offrira un niveau d'accès contrôlé jamais atteint jusqu'ici.

ÉTAPES CLÉS

Le quatrième trimestre de l'année 2002 comporte deux étapes clés pour le SIJ. En octobre 2002, un rapport technique a été déposé. Il contient des recommandations sur l'infrastructure de la technologie de l'information que nécessitera le SIJ. Cette étape figurera dans une analyse préliminaire qui devrait avoir lieu en décembre 2002 dans le but de passer en revue tout le processus du SIJ. Elle proposera également une solution technologique et comportera des recommandations sur l'élaboration d'une infrastructure de l'information. « C'est à cette étape de l'étude préliminaire que l'on décidera si le projet ira de l'avant ou pas », explique M. Martin.

Si l'étude recommande la poursuite des travaux — ce que croient les responsables — elle servira de guide à l'équipe de projet du SIJ pour préciser les échéanciers. Sous réserve des conclusions de ce rapport, les travaux devraient commencer au début de l'année 2003.

Il s'agirait de concevoir les systèmes secondaires requis, notamment un projet d'archivage électronique, un registre des jeunes contrevenants, une analyse détaillée des services correctionnels dans la province et le système de la cour d'appel.

Les responsables du projet québécois concernant l'intégration de l'information de la justice s'engagent à ce que les citoyens puissent bénéficier d'un système de justice plus efficace, qui permet aux juristes d'avoir un meilleur accès à l'information pertinente. Il aidera non seulement à accroître la confiance du public à l'égard du système de justice, mais aussi à veiller à ce que les décisions soient éclairées et prises rapidement.

Déjà, l'équipe du SIJ trouve des appuis chez des intervenants du système de justice québécois. On peut percevoir des signes encourageants voulant que ce milieu soit disposé à accepter la technologie avec un esprit d'ouverture que l'on aurait cru impossible. « Le milieu de la justice pénale est, de par sa nature, plutôt conservateur. Par conséquent, le seul fait qu'il s'y discute d'un avenir axé sur le numérique représente en soi un progrès remarquable », fait remarquer M. Martin. Il explique que, depuis le début du projet du SIJ, le milieu de la justice québécois a changé considérablement la façon dont il perçoit la technologie et sa place dans la salle d'audience. « En fait, ajoute-t-il, des juges nous demandent maintenant de mettre au point une infrastructure et des services électroniques qui, autrefois, nous auraient paru beaucoup trop à l'avant-garde pour ce milieu. Soudainement, tout semble possible. »

L'équipe de projet du SIJ terminera l'étape de planification préliminaire en 2002. L'an prochain, elle entreprendra la phase suivante de ses travaux. Les enjeux, les intervenants, les défis... tout a été défini. « Nous avons toutes les pièces du casse-tête sur la table, de conclure M. Martin. Notre tâche consiste maintenant à mettre ces pièces ensemble pour que le casse-tête puisse prendre forme. »



FIGURE : DIAGRAMME CONCEPTUEL DU SIJ
SOURCE : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC



RÉUNION DU réseau du leadership FÉDÉRAL-PROVINCIAL- TERRITORIAL

Lors de la plus récente réunion du Réseau du leadership fédéral-provincial-territorial, qui s'est déroulée à Ottawa les 17 et 18 juin 2002, les participants ont passé en revue leurs réalisations et examiné des façons de faire progresser l'intégration de l'information de la justice à l'échelle nationale. On a fait le point sur chacune des composantes du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, présenté un aperçu du projet de l'architecture de l'information (*pour plus de détails, aller à la page 32*) et fait une démonstration d'un prototype de l'Index national de justice pénale. Une discussion a porté sur la question de la gouvernance, et on a dégagé un consensus au sujet de la nécessité d'élaborer un éventail de modèles de gouvernance au cours des prochains mois. Les participants ont aussi discuté des normes de données. Les représentants ont convenu en principe que cette question devait être approfondie. Elle figurera d'ailleurs à l'ordre du jour de la prochaine réunion des ministres du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires responsables de la justice, qui doit avoir lieu en novembre 2002 à Calgary.

Un des points clés de la discussion a porté sur le maintien de l'élan insufflé à l'IJ. On a encouragé les représentants à adopter une approche coordonnée et à contribuer à l'élaboration d'une politique de gestion de l'information (*pour plus de détails, voir Partenaires en matière de politiques, à la page 17*). Des exposés ont aussi été présentés sur l'aide financière et les sondages d'opinion publique, et le groupe a convenu d'envisager la conduite d'un sondage auprès des praticiens. De plus, les participants ont discuté d'un projet de modèle pour un accord national sur l'intégration de l'information de la justice.

Enfin, le Réseau du leadership FPT s'affaire à réviser un document (la Déclaration conjointe sur une approche nationale en matière d'intégration de l'information de la justice).

NOS PARTENAIRES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX :

SUR LA PHOTO (VOIR LE DIAGRAMME À LA PAGE 2) :
JEROME CONNORS (NOUVEAU-BRUNSWICK); VIRGINIA DAY (COLOMBIE-BRITANNIQUE); THOMAS BURNS (ONTARIO); JOHN STEVENSON (SASKATCHEWAN); BRYAN WHITFIELD (NOUVEAU-BRUNSWICK); CÉLINE JACQUES (QUÉBEC); DAVE BRICKWOOD (MANITOBA); COLIN MACDONALD (NOUVELLE-ÉCOSSE); PETER DEER (YUKON); MIKE HENNESSEY (NOUVEAU-BRUNSWICK); JACQUES FORTIER (NUNAVUT); GUY MARTIN (QUÉBEC); BRUCE CHARNEY (MANITOBA); DON MOTTERSHEAD (ALBERTA).

N'APPARAISSENT PAS SUR LA PHOTO : JOAN MCCARTHY WISEMAN (TERRE-NEUVE); CHARLIE THOMPSON (ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD); DENISE ANDERSON (TERRITOIRES DU NORD-OUEST).



UNE VOLONTÉ COMMUNE D'ÉCHANGER L'INFORMATION

LA DIVISION DES PARTENARIATS DU SECRÉTARIAT DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE

L'ÉCHANGE D'INFORMATION EST UNE LOURDE TÂCHE, ET IL EST ENCORE PLUS DIFFICILE DE S'EN ACQUITTER DE MANIÈRE EFFICACE. LE SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE N'EST PAS À L'ABRI DE CETTE RÉALITÉ. IL S'AGIT D'UN SYSTÈME COMPOSÉ D'ORGANISATIONS QUI COMPTENT DE MULTIPLES UTILISATEURS, DOTÉ D'UN CADRE LÉGISLATIF À PLUSIEURS NIVEAUX ET CARACTÉRISÉ PAR DES RESSOURCES, DES TECHNOLOGIES ET DES RÈGLES DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE QUI DIFFÈRENT ENTRE LES GROUPES RESPONSABLES DU MAINTIEN ET DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE PÉNALE AU CANADA.

C'est pourquoi les partenariats jouent un rôle si important dans ce système. Il est essentiel que tous les intervenants participent à la prise de décisions au sujet des systèmes d'information en matière de justice pénale.

Dans ce contexte, le Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice de Solliciteur général Canada a créé récemment la Division des partenariats.

Elle joue un rôle crucial auprès des intervenants.

(DE GAUCHE À DROITE) : RICHARD SAULNIER, ROBERT ABRAMOWITZ, ELEANOR WILLING, LOUIS BERGERON, SIMON RAINVILLE. N'APPARAISSENT PAS SUR LA PHOTO : ROBERT GRABS, SYLVAIN CÔTÉ

Depuis mars 2002, date de sa création, la Division travaille avec les organisations provinciales, territoriales et fédérales qui participent actuellement à des initiatives d'intégration de l'information de la justice et crée des partenariats avec des intervenants éventuels qui souhaitent prendre part au projet d'IJJ. Si on accorde tant d'attention aux partenariats, c'est pour une bonne raison : ils sont le ciment qui solidifie l'initiative visant l'IJJ. Le travail des partenaires traduit leur volonté commune d'échanger l'information d'une manière à la fois efficace, fiable et sûre.

L'échange d'information et l'interopérabilité visent à *atteindre un équilibre*, c'est-à-dire chercher et obtenir une entente sur les pratiques communes, tout en respectant l'indépendance, les besoins techniques et les compétences juridiques de chacun des membres. Les efforts déployés par le Canada en vue d'intégrer l'information de la justice pénale progressent d'une manière qui respecte cet équilibre.

Les travaux sont effectués en l'absence d'un cadre de commande et de contrôle ou organe directeur central (*pour plus de détails, aller à la page 24*). L'accent est plutôt mis sur la tenue de réunions régulières avec les intervenants, la mise en commun des pratiques exemplaires et la recherche de principes communs.

Les partenariats visent la création d'une culture de partage entre les groupes et les particuliers responsables de l'administration du système

canadien de justice pénale. La Division des partenariats admet qu'elle ne doit pas se contenter de parler avec ces responsables; elle doit écouter attentivement pour comprendre ce que souhaitent les partenaires et tirer profit de l'expérience qu'ils ont acquise jusqu'ici. La multitude d'initiatives provinciales visant l'IJJ en cours représente pour tous les intervenants des occasions idéales d'apprentissage.

DES OCCASIONS DE PARTENARIAT

Avec l'aide du Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice, qui relève du ministère du Solliciteur général du Canada, on cherche toutes les occasions possibles de créer des partenariats et de solidifier ceux qui existent déjà au sein du système canadien de justice pénale. Toute une gamme d'initiatives ont été lancées dernièrement, de la rédaction d'une déclaration conjointe sur une approche nationale en matière d'échange d'information de la justice pénale aux réunions régulières du Réseau du leadership fédéral-provincial-territorial, en passant par les rencontres nationales et internationales de discussion sur les stratégies d'échange d'information.

DES EFFORTS DE LIAISON

Le système canadien de justice pénale a accompli beaucoup de choses jusqu'à maintenant, tant sur le plan de l'élaboration de systèmes d'échange d'information qu'au chapitre du recrutement d'autres intervenants et de la création d'un milieu d'IJJ. De nombreux partenaires

« SI ON ACCORDE TANT D'ATTENTION
AUX PARTENARIATS, C'EST POUR UNE
BONNE RAISON : ILS SONT LE CIMENT QUI
SOLIDIFIE L'INITIATIVE VISANT L'IJJ. »

se sont joints à nous, mais beaucoup d'autres groupes et organisations qui jouent un rôle dans le système de sécurité au Canada ne sont pas encore membres du milieu d'échange d'information de l'IJJ.

C'est pourquoi de nouveaux partenaires viendront se greffer à ce milieu au moment opportun. D'ici là, il y a beaucoup à faire dans le domaine de la liaison avec les intervenants. La liaison revêt une importance croissante. Elle permet au Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice d'informer les intervenants et d'échanger des idées avec eux sur la façon d'éviter les incompatibilités.

Des efforts sont également déployés sur la scène internationale afin d'amener des intervenants à prendre part à l'IJJ. Les autres pays ne sont pas des partenaires directs du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, mais certains d'entre eux, comme les États-Unis, s'intéressent à des questions qui préoccupent aussi le Canada. Et l'intérêt à l'étranger à l'égard des efforts déployés par le Canada est de plus en plus palpable. « On nous demande de plus en plus souvent de participer à des conférences internationales de manière à faire part aux auditoires de la perspective canadienne », indique M. Bergeron.

Au cours des prochains mois, le Secrétariat de l'IJJ participera à des forums internationaux, dont une conférence sur la lutte contre le terrorisme, la technologie et l'intégration de l'information de la justice, prévue pour mars 2003 en Floride. Cette activité fera suite à la conférence sur la lutte contre le terrorisme (« Stratégies de transformation de la sécurité publique – Terrorisme et technologie : prévention, protection et poursuites ») qui a connu tant de succès à Whistler (C.-B.), en avril 2002 (*voir l'article à la page 16*).

« Le système canadien de justice pénale a accompli beaucoup de choses jusqu'à maintenant, tant sur le plan de l'élaboration de systèmes d'échange d'information qu'au chapitre du recrutement d'autres intervenants et de la création d'un milieu d'IJJ. »

Conférence internationale
sur l'intégration de
l'information de la justice et la

Lutte contre le terrorisme

« **C**ETTE CONFÉRENCE ÉTAIT PLUS QU'UN SIMPLE RASSEMBLEMENT : C'ÉTAIT TOUT À FAIT LE GENRE D'ACTIVITÉ DONT LE MILIEU DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AVAIT BESOIN. » VOILÀ LE COMMENTAIRE D'AU MOINS UN DES TRÈS NOMBREUX DÉLÉGUÉS AYANT PRIS PART À LA CONFÉRENCE QUI AVAIT COMME THÈME « STRATÉGIES DE TRANSFORMATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE — TERRORISME ET TECHNOLOGIE : PRÉVENTION, PROTECTION ET POURSUITES », QUI A EU LIEU À WHISTLER, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, LES 29 ET 30 AVRIL 2002. CETTE RENCONTRE, LA PREMIÈRE EN SON GENRE, AVAIT ÉTÉ ORGANISÉE PAR LE SECRÉTARIAT DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE DE SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA, LE GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DIVERSES ENTREPRISES PRIVÉES.

« La conférence et l'exposition étaient une occasion rare pour les professionnels responsables de la sécurité nationale et de l'intégration de l'information de la justice de se rencontrer et d'échanger des idées sur la sécurité publique », déclare Eleanor Willing, conseillère principale (marketing et communications) au sein du Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice de Solliciteur général Canada. « Compte tenu du nombre de participants (plus de 300 délégués), on peut dire que cet événement a rassemblé les membres de cette collectivité. » Plus précisément, les délégués ont discuté de la façon dont la sécurité nationale a été transformée au cours de la dernière année, depuis le 11 septembre, ainsi que du rôle que peut jouer l'intégration de l'information de la justice dans la prise de décisions judicieuses chez les travailleurs de première ligne de ce secteur.

Étant donné le caractère international de cette conférence, les délégués ont eu droit à deux allocutions de personnalités bien en vue. Le premier exposé a été présenté par Janet Reno, ancienne secrétaire à la Justice des États-Unis, qui a déclaré devant une salle comble que le Canada, les États-Unis et d'autres pays devaient prendre des mesures pour préserver les technologies essentielles contre ce qu'elle a qualifié de « Pearl Harbour du cyberspace ». Louis Freeh, ancien directeur du Federal Bureau of Investigation (FBI), a entretenu les délégués au sujet de l'importance des partenariats entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'entre les secteurs public et privé.



PHOTOS : GRACIEUSETÉ DE REBOOTNORTHAMERICA.COM



Outre ces deux allocutions, plus de 30 exposés particuliers ont été présentés en seulement deux jours. Les délégués ont ainsi pu obtenir un large éventail de perspectives sur les travaux en cours au sein des diverses organisations de justice pénale au Canada. Mentionnons notamment les exposés de représentants du ministère du Solliciteur général du Canada, du Service canadien de renseignements de sécurité, du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, du ministère de la Justice du Canada, ainsi que du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada.

Ont aussi présenté des exposés des représentants des provinces (p. ex. le solliciteur général de la Colombie-Britannique, Rich Coleman), ainsi que de la police (dont le sous-commissaire de la GRC, Bev Busson, et l'agent principal de l'information et chef adjoint du service de police de Los Angeles, Roger Ham). À cette conférence, d'autres personnes ont aussi pu s'exprimer, notamment des représentants d'entreprises privées (p. ex. Nortel, Sierra et Microsoft) et des responsables supérieurs qui assument des fonctions clés dans la sécurité publique.

Dans l'ensemble, la conférence a connu un succès sans précédent. Les séances plénières et les réunions en petits groupes ont eu un taux de participation élevé, et les conférenciers invités ont suscité la réflexion et ont fait part de leurs idées importantes au sujet de ce qu'ils considèrent être les grands défis de demain en matière de sécurité publique à l'échelle mondiale. Toutefois, le succès de cette conférence est attribuable avant tout aux commanditaires et aux organisateurs qui ont fait preuve de dévouement et qui ont travaillé d'arrache-pied pendant de nombreux mois pour planifier et préparer cet événement d'envergure.

Compte tenu du succès de cette activité et des commentaires positifs formulés par les délégués, d'autres conférences portant sur la sécurité publique sont prévues pour 2003-2004.

« Aussitôt qu'on parle de politiques, les gens ont les paupières lourdes. Pourtant, il s'agit d'enjeux stratégiques importants sur le plan public, et il est absolument essentiel d'obtenir les bonnes réponses pour assurer l'efficacité de nos activités. »

PARTENAIRES EN MATIÈRE DE POLITIQUES



L'ASPECT TECHNOLOGIQUE DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE SUSCITE BEAUCOUP D'INTÉRÊT — ET C'EST COMPRÉHENSIBLE. LES NOUVEAUX SYSTÈMES EXERCENT UN CERTAIN ATTRAIT. ILS PROMETTENT DES AVANTAGES CONCRETS ET TRÈS UTILES : ILS SONT RAPIDES, « INTELLIGENTS » ET FACILES À UTILISER. TOUTEFOIS, LA TECHNOLOGIE N'EST QU'UN DES ÉLÉMENTS QUI CONSTITUENT L'IJJ. EN GROS, IL S'AGIT DU « COMMENT ».

LE « QUOI » EST TOUT AUSSI IMPORTANT. QUELS RENSEIGNEMENTS CES SYSTÈMES ÉCHANGERONT-ILS? QUELLES RÈGLES RÉGIRONT LES ÉCHANGES D'INFORMATION?

LES POLITIQUES FAÇONNENT LES RÉPONSES À CES QUESTIONS.

(DE GAUCHE À DROITE) FRANCINE FRAPPIER, JO-ANNE VALLÉE, GREG KENNEY, GISÈLE PARENT, MADELEINE BETTS. N'APPARAISSENT PAS SUR LA PHOTO : HOLLY HARRIS, VERENA CANTIN, SUSAN BERNHARDT.

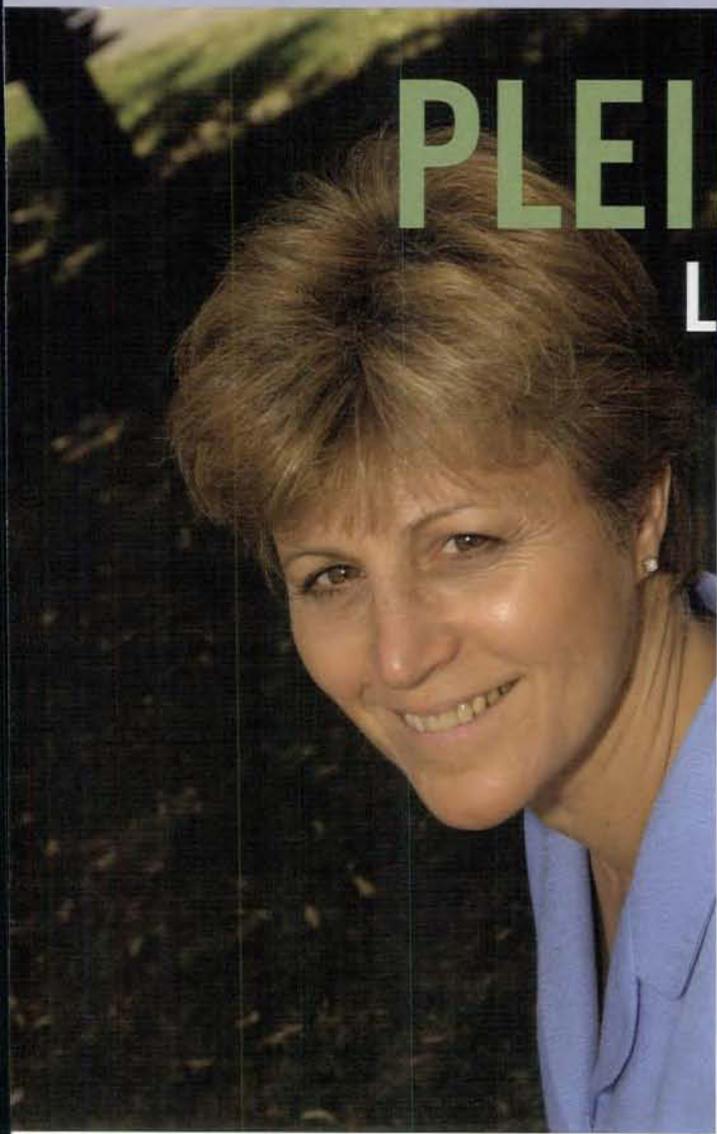
PARTENAIRES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

« Les politiques n'exercent pas autant d'attrait que la technologie », dit en souriant Gisèle Parent, directrice de la Division des politiques du Secrétariat de l'IJ. « Aussitôt qu'on parle de politiques, les gens ont les paupières lourdes. Pourtant, il s'agit d'enjeux stratégiques importants sur le plan public, et il est absolument essentiel d'obtenir les bonnes réponses pour assurer l'efficacité de nos activités. »

M^{me} Parent dirige une équipe pluridisciplinaire au SIJ qui comprend des spécialistes de la gestion de l'information, des criminologues,

des économistes et un conseiller juridique principal détaché du ministère de la Justice. L'équipe est en voie de passer de cinq à neuf membres, car son travail augmente sans cesse. Elle se penche sur des enjeux clés, allant du changement de culture, de la gestion de l'information et du respect de la vie privée à la mesure du rendement et à la gouvernance. Dans chaque cas, le but consiste à créer les conditions dans lesquelles l'information sera échangée rapidement et de manière efficace entre les partenaires du RCISP, en conformité avec des paramètres clairs.

« Voilà comment nous voyons les choses, explique M^{me} Parent. Quand on construit une autoroute, par exemple, il faut des normes reconnues pour qu'elle soit fiable et sécuritaire. Il faut également des règles de la route reconnues lorsqu'on autorise les véhicules automobiles à l'emprunter. Et bien, le Réseau canadien d'information pour la sécurité publique est une sorte d'autoroute et, pour que notre vision de l'échange de l'information se concrétise, nous avons besoin de travailler avec nos partenaires pour établir les normes de construction et les règles de la route. Voilà l'objectif principal de mon équipe. »



PLEINS FEUX SUR LA GOUVERNANCE: UN ENTRETIEN EN TOUTE FRANCHISE AVEC GISÈLE PARENT

ÉTANT DONNÉ LA PORTÉE IMMENSE DE L'IJ ET LE NOMBRE DE PARTENAIRES VISÉS — À L'ÉCHELLE FÉDÉRALE, PROVINCIALE ET TERRITORIALE ET AILLEURS — IL N'EST GUÈRE ÉTONNANT DE CONSTATER QUE LA GOUVERNANCE FAIT PARTIE DES QUESTIONS LES PLUS COMPLEXES AUXQUELLES DOIVENT FAIRE FACE LES DÉCIDEURS. NOUS AVONS RENCONTRÉ GISÈLE PARENT POUR QU'ELLE NOUS DISE COMMENT, SELON ELLE, CETTE QUESTION EST ABORDÉE — EN FAIT, CE QUI EST FAIT À PROPOS DE LA GOUVERNANCE.

IJJ@l'œuvre : *Il semble que la complexité de la question de la gouvernance découle en partie du fait qu'elle s'applique à un grand nombre de paliers de gouvernement et d'organismes différents. Est-ce juste?*

Gisèle Parent : C'est très certainement un élément du défi. Pour réaliser les changements nécessaires afin de concrétiser notre vision en matière d'IJ, nous proposons que le système de justice pénale et ses partenaires changent la façon dont ils mènent leurs affaires — qu'ils envisagent l'information dans un contexte d'acheminement du travail dans lequel les organismes s'entraident. Par exemple, cela signifie que l'élaboration de systèmes et la gestion de l'information dans un organisme du RCISP reconnaissent et

Peu importe la structure de gouvernance que nous adopterons —
à mon avis, le *statut quo* n'est pas possible — celle-ci devra
jeter des ponts entre une multitude d'organismes dans le but
de permettre les liens systémiques entre eux.

rendent valides les besoins des autres organismes au chapitre des politiques, des pratiques et des procédures. Le travail en partenariat à cet égard est très certainement un grand pas en avant. Nous croyons qu'il doit être appuyé par une structure de gouvernance qui réunit tous les intervenants dans une optique bien définie. Nous examinons actuellement la façon de faire cela. Nous ne tentons pas de restructurer le gouvernement ou les organismes, mais plutôt de mieux définir les relations sur le plan de l'information entre les partenaires qui s'emploient à assurer la sécurité publique, et de veiller à ce que nous ayons une approche cohérente et coordonnée à l'égard de ces relations. La gouvernance du RCISP permettrait de réaliser cet objectif.

IJJ@l'œuvre : *Qu'avez-vous fait jusqu'à maintenant?*

GP : Jusqu'à tout récemment, nous nous sommes concentrés sur l'aspect opérationnel des choses, sur la gouvernance liée aux initiatives technologiques du RCISP. Il s'agit évidemment de matériaux de construction importants auxquels nous devons continuer de nous intéresser jusqu'à la fin. Mais nous avons aussi une vision d'ensemble à long terme — la gouvernance du RCISP. Une bonne partie des travaux de démarrage a déjà été faite pour ce qui est de la gouvernance de l'élément opérationnel — l'Index national de justice pénale (INJP) — et un certain nombre de modèles feront l'objet de discussions et seront perfectionnés. Nous avons financé la recherche sur les pratiques exemplaires. Nous avons examiné les critères de réussite : ce qui est nécessaire pour avoir de bons résultats. Nous avons mis au point des modèles conceptuels pour le RCISP. Il n'existe pas de modèle parfait; chacun a ses points forts et ses points faibles.

IJJ@l'œuvre : *La prochaine étape consisterait-elle à choisir un modèle?*

GP : Pas tout de suite. Nous allons faire rapport au Comité directeur et solliciter son orientation quant aux aspects à privilégier des modèles en voie d'élaboration. Ensuite, nous passerons des modèles conceptuels à des propositions plus détaillées en examinant les aspects juridiques, constitutionnels, financiers et représentationnels de chacune et la façon dont elles prennent forme. Nous pourrions alors déterminer l'option qu'il convient de recommander.

IJJ@l'œuvre : *Quelles qualités doit posséder la solution de gouvernance idéale?*

GP : Il est important de se rappeler que la gouvernance, c'est quelque chose qui devrait nous aider à mettre en œuvre les programmes de manière efficace. Peu importe la structure que nous adopterons — pour l'INJP et le RCISP — il faudra que la qualité en fasse partie intégrante. Tout se résume à considérer le milieu de la justice pénale comme un système. Pour ce faire, il faudra définir adéquatement les rôles et les responsabilités, les autorités compétentes qui devraient être représentées, les pouvoirs à confier à cette structure et les niveaux de ressources appropriés à chaque niveau de gouvernance. Compte tenu de la complexité et de la nature des enjeux et du nombre d'intervenants impliqués dans l'administration du système de justice pénale, nous favorisons une structure de gouvernance à paliers multiples pour le RCISP. Chaque palier serait chargé de certains rôles et de certaines responsabilités. Les questions de leadership et d'orientation seraient réglées jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et à la gestion continue.

IJJ@l'œuvre : *Croyez-vous qu'il est possible de faire cela?*

GP : Peu importe la structure de gouvernance que nous adopterons — à mon avis, le *statut quo* n'est pas possible — celle-ci devra jeter des ponts entre une multitude d'organismes dans le but de permettre les liens systémiques entre eux. C'est l'approche que nous privilégions. Il s'agit d'un long processus qui exige beaucoup de consultations et un changement de culture au sein du milieu de la justice pénale. Mais, vous savez, nous dirigeons sans relâche ce processus de consultation. Nous communiquons le message de l'IJJ à la collectivité, et les possibilités stimulent les gens et avec raison. Donc, le travail n'est pas de tout repos et tout ne sera pas fait du jour au lendemain, mais je sais que l'équipe du SIIJ est enthousiaste et résolue à mener le projet à bien. Ce qui nous aidera à connaître du succès, c'est le fait qu'il s'agit d'un effort collectif. Lorsque la gouvernance du RCISP prendra forme, ce ne sera pas parce que le SIIJ aura fait les démarches nécessaires, mais plutôt parce que les partenaires auront reconnu ses avantages et seront déterminés à la concrétiser. Si je crois qu'il est possible de faire cela? Bien sûr, et je pense que le résultat final vaudra bien toutes les nuits blanches passées jusqu'ici.



MADELEINE BETTS,
CONSEILLÈRE PRINCIPALE
EN POLITIQUES,
SÉCRÉTARIAT DE L'IJJ

UNE QUESTION DE VIE PRIVÉE :

PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE RCISP

LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE EST L'UNE DES QUESTIONS LES PLUS IMPORTANTES DE LA GESTION DE L'INFORMATION AU SEIN DU RCISP. APRÈS TOUT, LA JUSTICE PÉNALE TRAITE DE CERTAINS DES DÉTAILS LES PLUS INTIMES DE LA VIE DES GENS. BIEN QUE CERTAINS DE CES DÉTAILS DOIVENT PARFOIS ÊTRE COMMUNIQUÉS AUX REPRÉSENTANTS DE LA POLICE, DE L'APPLICATION DE LA LOI, DES TRIBUNAUX ET DES SERVICES CORRECTIONNELS, LES RÈGLES RÉGISSANT CES ÉCHANGES D'INFORMATION DOIVENT SE CONFORMER AUX OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE, D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DE L'INFORMATION DE GESTION. LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EST AUSSI UNE QUESTION DE SÉCURITÉ INDIVIDUELLE POUR LES PERSONNES QUI DOIVENT PASSER PAR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE, LES PRATICIENS DE CE SYSTÈME ET TOUS CEUX ET CELLES QUI VIENNENT EN AIDE À CES GENS ET À LEURS FAMILLES.

Par conséquent, le respect de la vie privée au sein du RCISP vise deux objectifs distincts, mais interreliés :

- 1) accroître la protection des renseignements personnels dans un milieu branché;
- 2) accroître la confiance des partenaires et de la population canadienne à l'égard des garanties en place pour favoriser l'échange d'information comme le souhaitent les partenaires du RCISP.

En mars 2002, des représentants du gouvernement fédéral et des provinces se sont rencontrés à Ottawa dans le cadre d'un atelier sur les stratégies favorisant le respect de la vie privée au sein du RCISP. Ils ont discuté d'une série de principes établis par le SIIJ pour servir de base à une stratégie relative au respect de la vie privée. Ces principes découlaient en grande partie de pratiques exemplaires du secteur privé

reconnues à l'échelle internationale et adaptées au contexte du secteur de la justice pénale.

L'atelier tenu en mars a révélé un certain nombre de questions qu'il faudra régler au cours de l'élaboration d'une norme visant le respect de la vie privée en bonne et due forme. Il en a découlé aussi toute une série d'étapes importantes qu'il faudra franchir; toutes ces étapes sont en cours. Par exemple, des spécialistes et des cadres supérieurs de toutes les administrations examinent la série initiale de principes de respect de la vie privée en vue de formuler des commentaires détaillés. Une fois qu'il aura pris connaissance de ces commentaires, le Secrétariat de l'IJJ élaborera une nouvelle version aux fins d'une discussion approfondie. De plus amples consultations engloberont aussi d'autres partenaires clés, comme des organismes municipaux d'application de la loi.

« La mise en œuvre d'un système électronique présente de grands avantages. Il est beaucoup plus facile de vérifier et de suivre l'information, par exemple. En fait, si l'on dispose des bons outils et des approches pertinentes, l'information électronique peut être tout aussi protégée que dans les dossiers papier qui existent actuellement. »

Les nouvelles lignes directrices sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor en mai 2002 sont également en voie d'être intégrées au travail du SIIJ. Ces évaluations cherchent à faire en sorte que les facteurs relatifs à la vie privée soient pris en compte dans la mise au point de tous les nouveaux systèmes de TI. Cet objectif est conforme aux buts de l'IIJ, et le SIIJ s'apprête à aider les ministères à déterminer les répercussions sur le plan de la vie privée de leurs projets et initiatives en matière d'IIJ.

Conformément à son approche au chapitre de la gestion de l'information, le Secrétariat de l'IIJ vise à définir les critères de protection de types précis de renseignements opérationnels en établissant des normes que les ministères pourront intégrer à leur propre régime de gestion de l'information.

« La mise en place d'un système électronique présente de grands avantages », fait observer Madeleine Betts, conseillère principale en politiques. « Il est beaucoup plus facile de vérifier et de suivre l'information, par exemple. Toutefois, il existe une fausse perception voulant qu'il soit plus difficile de contrôler la diffusion de l'information. En fait, si l'on dispose des bons outils et des approches pertinentes, l'information électronique peut être tout aussi protégée que dans les dossiers papier qui existent actuellement. »

Les normes sur la vie privée proposées par le SIIJ sont susceptibles de renforcer la protection de l'information, puisque les utilisateurs seraient en mesure d'avoir accès uniquement à l'information qu'ils sont autorisés à consulter.

À l'atelier du mois de mars, certains participants se sont demandé si la voie législative ne serait pas la meilleure approche possible pour régler les questions concernant le respect de la vie privée. L'équipe du SIIJ propose plutôt l'adoption, en premier lieu, de normes et de principes communs.

« Si l'on met en place une norme et que les organisations commencent à s'y conformer, déclare Gisèle Parent, cela donne une idée plus précise de ce qui doit être fait. Les organisations peuvent évaluer dans quelle mesure elles doivent changer, et on peut négocier des délais réalistes. Selon moi, il est probable qu'un cadre législatif découle de nos normes. Mais la mise en œuvre de cette approche — l'adoption volontaire de normes — constitue la meilleure démarche pour tous les intéressés. »

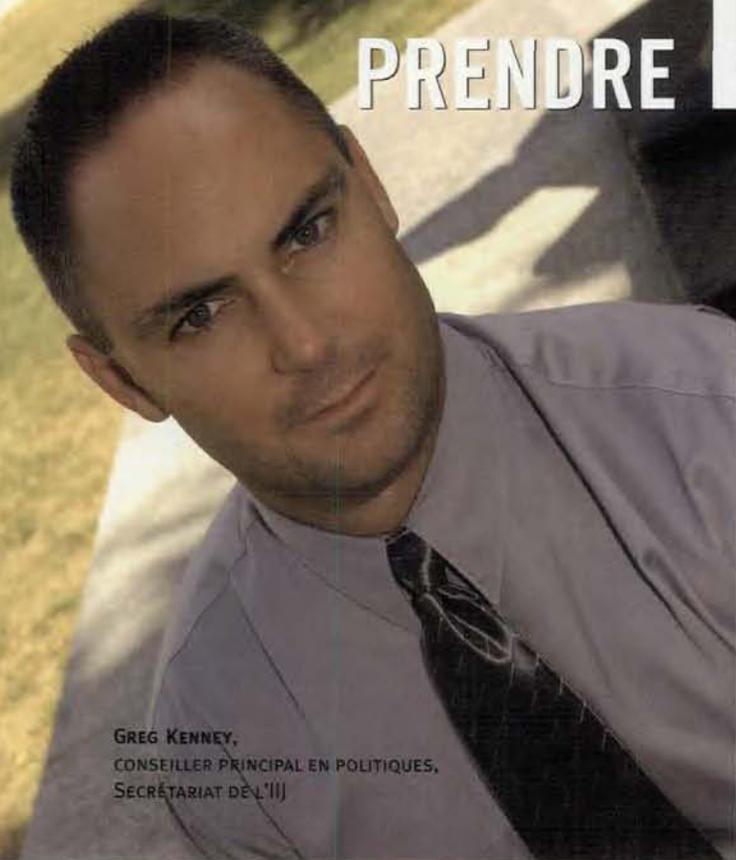
L'équipe du SIIJ est fière des travaux qu'elle a réalisés jusqu'ici en matière de respect de la vie privée. Elle continue de prendre la mesure de l'efficacité de chacune des petites étapes et espère un jour devenir source de pratiques exemplaires pour d'autres secteurs gouvernementaux et d'autres pays.

PRINCIPES RELATIFS À LA VIE PRIVÉE

- **Responsabilité des renseignements personnels** — Établir convenablement la responsabilité pour la garde et le contrôle des renseignements personnels.
- **Fins particulières** — Vérifier les fondements sur lesquels repose la collecte de renseignements personnels.
- **Consentement** — La permission de l'intéressé relativement à la collecte de renseignements; les modalités varient considérablement, selon le rapport de l'intéressé avec le système de justice.
- **Restrictions quant à la collecte des renseignements personnels** — La quantité de renseignements personnels à recueillir si de nombreux programmes puisent aux mêmes sources d'information.
- **Restrictions quant à la collecte des renseignements personnels** — La quantité de renseignements personnels à recueillir si de nombreux programmes puisent aux mêmes sources d'information.
- **Restrictions quant à l'utilisation, à la communication et à la conservation des renseignements personnels** — Prévenir les activités non autorisées de comparaison des données et établir les calendriers de conservation et de retrait des renseignements.
- **Exactitude des renseignements personnels** — Processus visant le maintien de renseignements exacts et à jour.
- **Protection des renseignements personnels** — Procédures de sécurité pour protéger les renseignements personnels tout au long de leur cycle de vie.
- **Transparence** — Elle est déterminée au moyen d'évaluations des facteurs relatifs à la vie privée étayées de résultats rendus publics.
- **Accès aux renseignements personnels** — Procédures visant à faciliter l'accès aux renseignements personnels contenus dans un système.
- **Possibilité de porter plainte contre le non-respect des principes** — Veiller à ce que les particuliers connaissent leurs droits et à ce que des processus soient en place pour leur permettre d'exercer ces droits.

PRENDRE LA MESURE :

LE CADRE DE MESURE DU RENDEMENT DU RCISP



GREG KENNEY,
CONSEILLER PRINCIPAL EN POLITIQUES,
SECRÉTARIAT DE L'IJ

« C'EST TOUJOURS INTÉRESSANT DE DEMANDER AU PUBLIC CE QU'IL PENSE », DÉCLARE GREG KENNEY, CONSEILLER PRINCIPAL EN POLITIQUES AU SECRÉTARIAT DE L'IJ. « LE PUBLIC MONTRE ASSEZ CLAIEMENT LA VOIE À SUIVRE. » COMME IL VIENT D'EFFECTUER UN SONDAGE POUR ÉVALUER LES ATTITUDES DU PUBLIC À L'ÉGARD DE L'ÉCHANGE D'INFORMATION AU SEIN DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE, M. KENNEY SAIT DE QUOI IL PARLE. CE SONDAGE — QUI VISAIT À DÉTERMINER LE DEGRÉ DE CONFIANCE DU PUBLIC DANS LA CAPACITÉ DES ORGANISMES DE JUSTICE PÉNALE D'ÉCHANGER DE L'INFORMATION CRUCIALE ET LA MESURE DANS LAQUELLE LA POPULATION CONNAÎT LES INITIATIVES D'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE — S'INSCRIT DANS LE CADRE DES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR M. KENNEY POUR ÉTABLIR UN CADRE DE MESURE DU RENDEMENT POUR LE RCISP. ON A AUSSI ORGANISÉ DES SÉANCES DE GROUPES TÉMOINS POUR MIEUX COMPRENDRE CERTAINES DES PRÉOCCUPATIONS EXPRIMÉES AU SUJET DU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE ET DES COMMUNICATIONS.

Entre autres choses, le sondage et les groupes témoins subséquents ont révélé un niveau de soutien étonnamment élevé à l'égard de l'intégration de l'information de la justice (approximativement 96 p. 100). Toutefois, les activités précises en matière d'IJ ne sont pas très connues, ce qui n'est guère surprenant. Jusqu'ici, l'IJ n'a pas fait l'objet d'une grande promotion auprès du public, surtout parce que les travaux étaient plutôt préparatoires.

Mais tout cela est en train de changer.

« Une fois qu'on a des plans et des projets en cours et qu'on prend des mesures pour les faire avancer, il devient rapidement important d'être en mesure de constater les progrès que l'on réalise, explique M. Kenney. Et pour constater les progrès, il faut un point de départ, une base de référence. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire. »

Les résultats des sondages menés par M. Kenney contribueront à l'établissement de cette base de

référence. Chacun correspond à l'un des six indicateurs de rendement définis par le Groupe de travail sur le cadre de mesure du rendement pour le RCISP — une équipe représentant les neuf partenaires fédéraux du RCISP.

La liste initiale des indicateurs possibles était beaucoup plus longue : au total, elle contenait 91 éléments. M. Kenney explique que les dédoublements et les chevauchements ont été éliminés et que les six indicateurs retenus reflètent les six principaux groupes d'activités figurant dans le plan d'action concernant l'IJ.

« Je pense qu'il s'agit d'une réalisation remarquable de la part de toutes les personnes concernées, dit M. Kenney. Les membres du Groupe de travail ont examiné les 91 indicateurs possibles et, au bout de deux jours et demi de délibérations, ils se sont entendus au sujet d'une liste de six. »

Le Comité directeur sur l'IJ, au niveau des sous-ministres, a approuvé quatre des six indicateurs le printemps dernier et a demandé que l'on poursuive les travaux au sujet des deux autres, ce qui est en train de se faire.

Alors, comment le processus de mesure du rendement fonctionnera-t-il une fois que les indicateurs auront été adoptés? Selon M. Kenney, chacun des partenaires du RCISP s'engage à mener des activités précises pour favoriser l'IJ — qu'il s'agisse de moderniser les systèmes de gestion des dossiers ou les outils de gestion des cas, ou encore d'adopter des normes communes en matière de GI ou de TI. Chaque partenaire recueillera de l'information pour suivre les progrès réalisés. Le Secrétariat de l'IJ réunira l'information communiquée par chaque organisme, l'analysera en fonction des plans généraux, mesurera les indicateurs, tels que le degré de confiance des membres du public et des praticiens à l'égard de la capacité

« Une fois qu'on a des plans et des projets en cours et qu'on prend des mesures pour les faire avancer, il devient rapidement important d'être en mesure de constater les progrès que l'on réalise. Et pour constater les progrès, il faut un point de départ, une base de référence. C'est exactement ce que nous sommes en train de faire. »

INDICATEURS DE RENDEMENT

- 1) La confiance du public
- 2) La confiance des praticiens
- 3) Les signatures et les ententes
- 4) Le nombre de partenaires (activité, accord, adoption et partage)
- 5) Les ressources financières allouées à l'IJ
- 6) Le nombre d'utilisateurs disposant d'un accès électronique

des organismes de justice pénale d'échanger l'information de manière efficace, et présentera les résultats.

« Au fil du temps, d'autres indicateurs pourraient être ajoutés à la liste, fait remarquer M. Kenney. On établira des indicateurs davantage axés sur les systèmes à mesure que des projets technologiques seront menés à bien. En fin de compte, l'objectif consiste à disposer de données assez précises sur notre degré d'efficacité dans l'amélioration de l'échange d'information. »

En plus de perfectionner les indicateurs de rendement et d'allonger leur liste, M. Kenney envisage de mener d'autres sondages.

« Nous allons maintenant nous intéresser aux praticiens. Nous souhaitons connaître leur point de vue au sujet du système actuel — dans quelle mesure l'échange d'information est efficace et ce qu'ils attendent de l'IJ. Il s'agit de clients clés, et j'ai bien hâte de travailler avec eux pour mesurer nos progrès. »

Une évolution culturelle :

LE CHANGEMENT ET LE MILIEU DE LA JUSTICE PÉNALE

LA PLUPART DES ORGANISATIONS NE SE FERAIENT PAS PRIER POUR ADMETTRE QUE LA PERSPECTIVE DE CHANGER LEUR CULTURE INTERNE LES PLONGE DANS UN SENTIMENT D'INQUIÉTUDE. LE DÉFI EST DE TAILLE ET IL EXIGE BEAUCOUP D'ÉNERGIE ET UN ENGAGEMENT À LONG TERME.

Que dire alors si l'on décide de changer la culture de tout un *groupe* d'organisations? La simple évocation de cette idée suffirait à mettre dans tous leurs états les cadres les plus chevronnés.

Pourtant, c'est exactement le type de changement que Gisèle Parent et son équipe s'emploient à promouvoir au sein du milieu canadien de la justice pénale.

« La portée du travail est vaste, reconnaît-elle. L'IJ consiste à amener les organisations à se parler et à concevoir leurs relations au moyen de nouvelles méthodes. Le défi, c'est qu'un grand nombre d'organisations sont concernées et que, parfois, ces nouvelles méthodes ne sont pas évidentes de prime abord. »

Jusqu'ici, on a déterminé trois secteurs principaux en ce qui a trait au changement de culture :

1. **Définir les intérêts communs** : chaque organisme du système de justice pénale recueille des renseignements qui sont importants pour ses propres fonctions et processus; toutefois, il n'est pas toujours clair si d'autres organisations pourraient bénéficier elles aussi de cette information. Une partie de l'IJ consiste à aider les organismes à se rendre compte dans quelle mesure les données qu'ils recueillent peuvent être utiles aux autres, ainsi qu'à faciliter l'échange d'information.
2. **Éliminer les obstacles cachés** : il existe de nombreux types d'obstacles dans l'ensemble du système de justice pénale. Un élément

important du changement de culture consiste à les découvrir et à les éliminer.

3. **Gagner la confiance** : pour que l'échange d'information inspire confiance aux membres du public, il faut que ces derniers croient que le destinataire traitera l'information de manière appropriée, sûre et responsable. Dans le milieu de la justice pénale, il est crucial d'obtenir cette assurance, car la vie de certaines personnes peut littéralement être en danger. L'établissement d'un cadre efficace de gestion de l'information — ce qu'est en train de faire l'équipe de l'IJ — fera beaucoup pour gagner la confiance du public. La Charte du RCISP est un autre moyen utilisé pour atteindre cet objectif. En signant la Charte, les organisations consentent à échanger de l'information, à travailler en vue d'établir une approche commune pour son intendance et à soumettre leurs procédures pertinentes de gestion de l'information à la vérification et au suivi. Les participants du RCISP savent alors qu'on répondra à leurs attentes pour ce qui est d'un traitement responsable de l'information.

En septembre 2000, l'équipe responsable des politiques en matière d'IJ a procédé à une analyse des obstacles. Depuis, elle participe à des consultations régulières. L'équipe a également élaboré une stratégie de changement de culture dotée de multiples facettes afin d'aborder les trois points mentionnés précédemment.

suite à la page 24

Gisèle Parent n'hésite pas à souligner que cette stratégie reconnaît le caractère individuel et l'autonomie de tous les partenaires du RCISP. Voici ce qu'elle déclare : « Il ne conviendrait pas de penser que l'on peut dicter à tous ces organismes et ministères — la GRC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, CIC, le SCC, Justice Canada et la CNLC — la façon exacte dont ils doivent changer. Il serait aussi impossible d'essayer de gérer ce changement de manière centrale. Nous n'avons nullement l'intention de faire cela. En tant que partenaire, chaque organisme devra déterminer la meilleure façon d'atteindre cet objectif. Nous nous contentons de faire ressortir les avantages que représente le changement des cultures d'information dans nos organisations, et nous tentons de faciliter le processus en indiquant les pratiques exemplaires et en participant à la mise au point d'outils efficaces. »

La production de documents d'information destinés aux organismes membres du RCISP est un élément important de la stratégie. Ces documents aideront à faire comprendre le RCISP et sa raison d'être et présenteront une vaste perspective du milieu de la justice pénale *en tant que système*, aidant ainsi les participants à reconnaître l'importance et la pertinence de l'information qu'ils recueillent — à l'extérieur de leurs propres opérations.

POUR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS :

UNE APPROCHE AVANT-GARDISTE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'INFORMATION

COMME LA TECHNOLOGIE PERMET MAINTENANT LA PRODUCTION DE VASTES QUANTITÉS DE RENSEIGNEMENTS DANS TOUTE UNE GAMME DE FORMATS, LA GESTION DE L'INFORMATION EST DEVENUE UNE TRÈS GRANDE PRIORITÉ POUR LE GOUVERNEMENT ET L'INDUSTRIE.

Les politiques sont le moyen utilisé le plus souvent pour régir la gestion de l'information et pour mettre en place des approches normalisées au sein d'une organisation ou d'un ordre de gouvernement donné (fédéral, provincial, territorial ou municipal). Toutefois, comme c'est le cas avec le RCISP et d'autres initiatives concernant l'IJI, les programmes et les services sont de plus en plus souvent fournis par de nombreuses organisations qui agissent en partenariat dans les diverses administrations.

Dans ces circonstances, l'imposition d'une pratique normalisée et universelle pour la gestion de l'information entre les organismes d'une même administration ne fonctionne tout simplement pas, parce que les organisations concernées mettent en œuvre des programmes différents, dont chacun possède ses propres motivations et caractéristiques. Par exemple, le mandat, les responsabilités et les réalités opérationnelles des travailleurs de première ligne du système de justice pénale sont passablement différents de ceux des travailleurs de première ligne du système de santé.

Le Secrétariat propose comme solution de rechange un cadre fondé sur les pratiques exemplaires qui peut être adopté, adapté et mis en œuvre selon les caractéristiques de chaque secteur.

« Voilà une orientation avant-gardiste, explique M^{me} Parent. De nombreux ministères faisant partie du RCISP appuient cette orientation parce qu'elle traite la gestion de l'information davantage comme une responsabilité administrative. C'est aussi un facteur qui contribue au succès de la prestation permanente de programmes et de services. Sa valeur ajoutée réside dans le fait qu'elle favorise également l'objectif de perfectionner les travailleurs du savoir. »

Les cadres supérieurs disent souvent que les gens et l'information sont les ressources les plus précieuses d'une organisation; toutefois, les travailleurs de première ligne ont souvent l'impression que les infrastructures de l'information en place nuisent à leur

capacité d'assumer leurs fonctions. L'approche du RCISP vise à veiller à ce que l'information opérationnelle dans le monde branché d'aujourd'hui aille là où elle est nécessaire pour appuyer la prise de décisions en matière de sécurité publique.

Conformément à cette orientation, le SIJ a établi un cadre de gestion de l'information au sein du RCISP. Le cadre dispose de quatre composantes, qui reflètent les besoins du RCISP en tant que réseau fonctionnel, tout en reconnaissant les besoins administratifs variés des administrations et organismes concernés.

Politiques : cette composante fournit une orientation de haut niveau qui s'applique à toutes les administrations et organisations membres du RCISP.

Normes : elles décrivent en détail les objectifs pratiques de la politique de gestion de l'information et les objectifs qui doivent être atteints dans l'ensemble des administrations et entre les organisations pour permettre l'échange d'information. Elles portent sur divers domaines, dont le respect de la vie privée, la protection de l'information, la gestion des documents, la disponibilité, l'exactitude et l'opportunité des données, la gouvernance et la vérification.

Procédures opérationnelles : il s'agit des processus que chaque organisation doit adopter pour appuyer un échange d'information efficace, conformément aux normes et aux politiques établies.

Bibliothèque technique : il s'agit d'un centre d'information que peuvent consulter les membres du RCISP. Cette composante du cadre constitue une base de données nationale qui informe les partenaires du RCISP au sujet des normes, des procédures, des processus administratifs et des pratiques exemplaires.

Toutes ces composantes sont importantes et elles sont inter-reliées. À l'heure actuelle, cependant, le groupe du Secrétariat de l'IJI responsable des politiques se concentre sur les deux premières. Une fois que les politiques et les normes pertinentes seront en place, les ministères pourront commencer à élaborer les procédures opérationnelles nécessaires et participer de manière efficace aux travaux du RCISP.

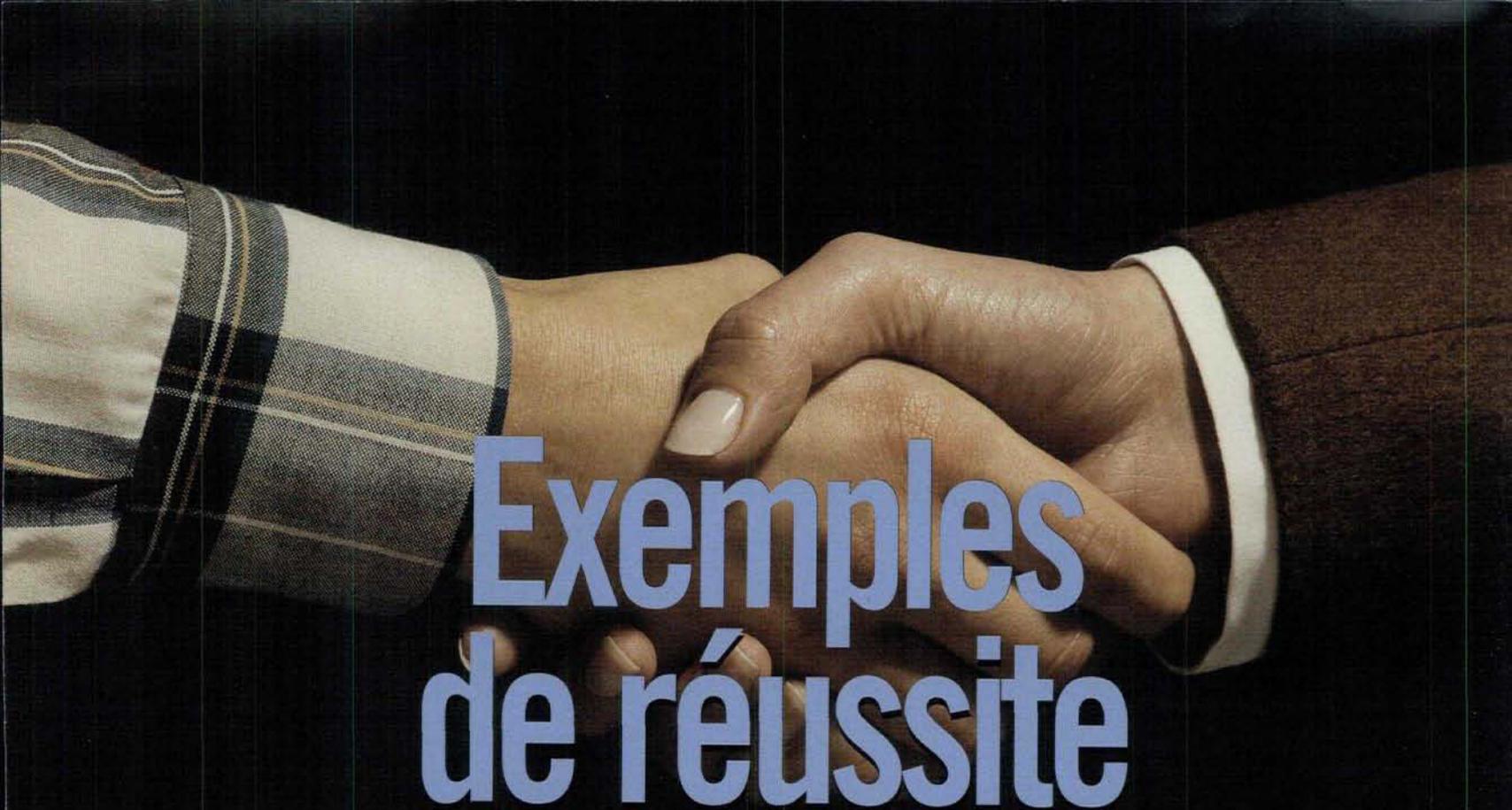


CONCRÉTISER L'ÉCHANGE
D'INFORMATION

PARTENAIRES EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE

UN APERÇU

PRENANT APPUI SUR LES IDÉES ET LES COMPÉTENCES DES PARTENAIRES, AINSI QUE SUR LES ENTREPRISES STRATÉGIQUES QUI SONT À LA BASE MÊME DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE, LES TRAVAUX TECHNOLOGIQUES EN COURS CONSTITUENT LE *POINT DE DÉPART* DE LA VISION DU RCISP. LA PRÉSENTE SECTION *d'IJ@L'ŒUVRE* MET EN LUMIÈRE DEUX INITIATIVES TECHNOLOGIQUES EN COURS. IL S'AGIT D'EXEMPLES DE RÉUSSITE DONT TOUS LES MEMBRES DU RCISP PEUVENT ÊTRE FIERS. VOUS TROUVEREZ ÉGALEMENT DANS LA SECTION DES MISES À JOUR SUR D'AUTRES INITIATIVES CLÉS EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIE. CES PROJETS DONNENT UN APERÇU DE LA FAÇON DONT LA VISION DU RCISP SE CONCRÉTISE ET MONTRENT COMMENT, ENSEMBLE, ILS AIDENT À RÉVOLUTIONNER LA MANIÈRE DONT L'INFORMATION EST GÉRÉE ET ÉCHANGÉE AU SEIN DU SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE.



Exemples de réussite

LE SYSTÈME SUR LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (SMLC) DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES : AXÉ SUR LES UTILISATEURS ET EN AVANCE SUR LES DÉLAIS PRÉVUS

EXEMPLE DE RÉUSSITE

À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES (CNLC), LORSQUE DON TULLY ET SON ÉQUIPE PARLENT DU SYSTÈME SUR LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (SMLC) DE L'ORGANISME — SYSTÈME PERSONNALISÉ DE GESTION DES DOSSIERS DE CAS EN VOIE D'ÊTRE MIS AU POINT — ILS S'ATTARDENT MOINS AUX ASPECTS TECHNOLOGIQUES QU'AUX GENS QUI SERONT LES UTILISATEURS DE CE NOUVEAU SYSTÈME. « NOS UTILISATEURS VOIENT CE PROJET COMME ÉTANT ENTIÈREMENT AXÉ SUR LEURS BESOINS, ET C'EST EFFECTIVEMENT LE CAS », DÉCLARE M. TULLY, QUI EST DIRECTEUR DES POLITIQUES, DE LA PLANIFICATION ET DES OPÉRATIONS À LA CNLC. « CELA S'EST FAIT DÉLIBÉRÉMENT LORSQUE NOUS AVONS COMMENCÉ À TRAVAILLER À CE PROJET », AJOUTE TOM BLACK, GESTIONNAIRE, OPÉRATIONS DE MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION. GRÂCE À CETTE APPROCHE SOIGNEUSEMENT PLANIFIÉE, L'ÉQUIPE POURRA BÉNÉFICIER DE DEUX RÉSULTATS QUI N'ÉTAIENT PAS PRÉVUS DANS LE PLAN INITIAL DU PROJET. PREMIÈREMENT, LE SYSTÈME SERA INSTALLÉ SUR LES POSTES DE TRAVAIL DES UTILISATEURS BIEN EN AVANCE SUR LES DÉLAIS PRÉVUS ET SANS DÉPASSER LE BUDGET INITIAL. DEUXIÈMEMENT, LE SMLC DISPOSERA D'UN DEGRÉ D'AUTONOMIE TECHNIQUE SUPÉRIEUR À CE QUI AVAIT ÉTÉ PRÉVU À L'ORIGINE.

Le Système sur la mise en liberté sous condition sera présenté aux utilisateurs en deux temps : d'abord sous forme de version de migration technique, puis en tant que version de mise à niveau. Dans la première version, toutes les fonctions liées à la CNLC qui se trouvent dans le Système de gestion des délinquants (SGD) seront transférées dans une plateforme stable et parrainée par un fournisseur. Afin de faciliter la transition pour les utilisateurs, la version de migration technique a été mise au point au moyen de la technologie moderne, en fonction du SGD existant, et comporte une interface améliorée. Les règles administratives et la fonctionnalité n'ont pas changé. « Du point de vue de l'utilisateur, cette version aura la même fonctionnalité que le SGD, mais elle sera munie d'une interface plus efficace », fait observer M. Black.

La version de mise à niveau constitue la prochaine étape. « C'est à cette étape que les utilisateurs commenceront à bénéficier de l'ensemble de changements et d'améliorations qu'ils réclament », ajoute M. Black. L'équipe du SMLC pourra régler les problèmes relevés par les utilisateurs de la CNLC, comme une qualité accrue des données, des photos des clients, un meilleur accès à l'information et d'autres lacunes. C'est aussi au cours de l'étape de mise à niveau que la Commission pourra adopter des normes qui sont

conformes au Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP).

La version de migration technique devrait être prête d'ici le printemps de 2003. La version de mise à niveau suivra pendant l'été de 2003, soit plusieurs mois avant la date prévue. Comment l'équipe du SMLC a-t-elle réussi à accélérer son travail? Selon Annette Golding, de la société Heuriskien Consulting Inc. et conseillère du projet, deux raisons principales expliquent cet excellent rendement : « L'équipe s'est assurée que le projet était axé sur les besoins administratifs des utilisateurs plutôt que sur la technologie elle-même, et elle s'est attachée à la portée initiale du projet en se concentrant exclusivement sur les questions prioritaires. »

La définition complète des besoins administratifs était la responsabilité du Groupe de travail de la CNLC sur les utilisateurs opérationnels du SMLC. Ce groupe se compose de plus de deux douzaines d'employés de la CNLC occupant des postes dans les régions et au bureau national. Lors de séances de consultation, les membres du groupe ont examiné tous les processus administratifs et cherché des façons d'améliorer et de simplifier les méthodes de travail à la CNLC. Jusqu'à maintenant, ce groupe a formulé plus de 700 recommandations, dont 400 ont déjà été mises en œuvre. Les travaux concernant les autres recommandations se poursuivront tout au long du projet.

Contrairement à certains projets — où les utilisateurs doivent attendre longtemps avant de constater des résultats — l'approche adoptée pour le SMLC est efficace, car elle garde ouverte la voie de communication avec les utilisateurs, de telle sorte que ces derniers puissent voir rapidement les résultats de leurs propositions. En fait, M^{me} Golding souligne que les travaux progressaient tellement bien que les utilisateurs ont demandé que cette approche soit intégrée aux opérations régulières de la CNLC, même après la fin du projet. Au début, on a décidé de franchir des étapes en parallèle. « Le processus parallèle nous a permis de gagner beaucoup de temps dans le projet, déclare M^{me} Golding. Il

a aussi aidé à protéger l'intégrité du projet et nous a permis d'accélérer la mise en œuvre des recommandations, ce qui a motivé les responsables et les a poussés à atteindre les objectifs du projet. »

L'attention particulière accordée aux utilisateurs et à leurs commentaires indique à quel point l'équipe du SMLC est restée attachée à la portée initiale du projet : mettre en place un système axé sur les besoins administratifs des utilisateurs plutôt que sur la technologie elle-même. « Nous étions résolus à suivre cette approche, déclare M. Tully. Nous ne nous sommes pas laissés distraire par des questions secondaires, et nos utilisateurs ont aussi joué un rôle clé à cet égard. »

En tant que partenaire du SGD, la Commission nationale des libérations conditionnelles a été bien servie par ce système pendant des années. Elle a décidé — avec l'accord du Service correctionnel du Canada (SCC) — que ses priorités et ses plans seraient mieux pris en charge si elle exerçait un plus grand contrôle sur son système d'information en matière de mise en liberté sous condition. Et cette décision permettrait au SCC de se concentrer sur ses priorités à l'intérieur du SGD. Dans le cadre de l'entente antérieure relativement au SGD, la CNLC a reçu des services de technologie de l'information (TI) du SCC. La mise au point du SMLC aidera la CNLC à perfectionner son propre service de TI. La dotation est déjà en cours, et on prévoit que tous les postes seront comblés d'ici le début de l'année 2003. « Il est logique que la CNLC exerce un plus grand contrôle sur le système informatisé qui appuie la mise en liberté sous condition, laquelle constitue le programme le plus important de la Commission », souligne M. Tully.

Le nouveau système nécessite une technologie différente de celle qui était utilisée pour le SGD. Celui-ci était fondé sur une technologie

ancienne — « avec des écrans bleus non conviviaux », fait remarquer M. Black — tandis que le SMLC est un système Web à trois niveaux. La base de données ORACLE constitue la fondation du système, alors que les applications et les règles administratives, ainsi que l'interface utilisateur graphique représentent respectivement les deuxième et troisième niveaux. En outre, le SMLC utilisera le langage XML (langage de balisage extensible), de manière que les utilisateurs puissent communiquer sans entrave avec d'autres types de bases de données utilisées par des partenaires du RCISP, dont la GRC et le SCC.

Outre les avantages techniques du SMLC, les utilisateurs bénéficieront d'un éventail de changements simples. « Parfois, ce sont les petites choses qu'une nouvelle technologie permet de faire qui laissent l'impression la plus durable », explique M. Black. Il cite un exemple : « Les documents seront imprimés avec le drapeau canadien. Il a toujours été impossible de faire cela avec le SGD, car il ne peut utiliser de fonctions graphiques. Toutefois, ces fonctions seront intégrées dans l'interface du SMLC au cours de la migration technique. Les avantages que pourra procurer ce changement apparemment simple nous ont étonnés. Les utilisateurs n'auront plus besoin de commander du papier sur lequel est déjà imprimé le drapeau. »

Les gens se trouvent au cœur même du projet du SMLC. Ce fait est illustré non seulement par le volume de travail entrepris par l'équipe du SMLC, mais aussi par la façon dont cette équipe a atteint ses objectifs. « Les utilisateurs ont influé considérablement sur la tournure de ce projet, de conclure M. Tully. Cela dit, nous sommes extrêmement satisfaits des résultats obtenus jusqu'ici. Nous sommes résolus à améliorer le système pour qu'il réponde encore mieux aux besoins des utilisateurs, et ce, dans les plus brefs délais. »

« Nos utilisateurs voient ce projet comme étant entièrement axé sur leurs besoins, et c'est effectivement le cas. »

RENOUVELER LE
SYSTÈME DE GESTION DES
DÉLINQUANTS DU SERVICE
CORRECTIONNEL DU CANADA :

Le défi de la migration



LE PERSONNEL DU PROJET DE
RENOUVELLEMENT DU SGD DU
SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA,
OTTAWA (ONTARIO).

EXEMPLE DE RÉUSSITE

LA PLANIFICATION ET LA CONCEPTION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION REPRÉSENTENT UN DÉFI DE TAILLE, SURTOUT LORSQU'IL FAUT ÉLABORER DES COMPOSANTES ET DES PROCESSUS ENTIÈREMENT NOUVEAUX POUR REMPLACER UN SYSTÈME EXISTANT. C'EST LE DÉFI QUE L'ÉQUIPE CHARGÉE DU RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES DÉLINQUANTS (SGD) S'AFFAIRE À RELEVER AU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (SCC).

Depuis le début de l'année 2001, les travaux vont bon train en vue de renouveler le SGD — le système qui recueille, conserve et récupère l'information sur les délinquants dans le système correctionnel du gouvernement fédéral. Une fois au point, le SGD renouvelé sera un système transformé : plus de connectivité avec les partenaires, une sécurité accrue, une interface conviviale, une plus grande souplesse, une résilience accrue et une navigation à l'écran simplifiée.

« Le renouvellement du SGD consiste à parvenir à un échange d'information plus efficace, plus efficient et plus sûr », déclare Richard Harvey, chargé de projet, Renouvellement du SGD. « Mais avant tout, le renouvellement du SGD consiste à assurer et à améliorer la *sécurité publique*. » Le renouvellement du SGD joue un rôle clé en aidant les délinquants à réintégrer la société sans risque pour celle-ci — une des fonctions essentielles du Service correctionnel du Canada.

Le succès du projet de renouvellement du SGD repose sur l'intégration de capacités améliorées d'échange d'information et d'interopérabilité dans le nouveau système. En renouvelant le SGD — qui, par définition, est le système de gestion des délinquants sous responsabilité fédérale — le personnel du SCC peut continuer d'évaluer les besoins et offrir des interventions et des programmes appropriés aux délinquants dans les établissements fédéraux et dans la collectivité, en collaboration avec les partenaires du SCC au sein du système de justice pénale. Il s'agit notamment des responsables des systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux, des organismes de surveillance dans la collectivité, des établissements résidentiels communautaires et des commissions provinciales des libérations conditionnelles.

Le branchement de ces partenaires est une entreprise de taille. En effet, il faudra relier au système plus de 2 000 nouveaux utilisateurs externes d'ici 2005. Pour réduire au minimum l'impact sur les activités quotidiennes, le branchement de ces utilisateurs s'effectuera sur une période de trois ans, ce qui signifie qu'environ 700 utilisateurs seront branchés chaque année.

Outre ses rapports avec ces partenaires, le SGD fait partie intégrante d'un vaste univers de systèmes d'information de la justice pénale au Canada; il a été identifié comme l'un des principaux centres de convergence de l'information du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP). « Nous souhaitons faire en sorte que tous les utilisateurs du SGD puissent avoir accès à l'information de la justice pénale et l'échanger avec les partenaires du RCISP de manière plus fiable et plus rapide, et dans un contexte élargi », déclare M. Harvey.

Plus tôt cette année, on a franchi une étape clé du projet de renouvellement du SGD avec la mise au point de la *version 6.3*, c'est-à-dire la dernière composante de base du SGD initial qu'il fallait renouveler. « La *version 6.3 du SGD* a été installée le 4 mars 2002, dans le respect des délais impartis, indique M. Harvey. Aussitôt cette tâche terminée, notre équipe s'est attaquée à l'étape suivante du projet, à savoir les activités de migration et de renouvellement. »

Évidemment, la nouvelle phase du projet de renouvellement du SGD présente toute une série de défis distincts. Le système renouvelé devra être installé de façon coordonnée dans les 53 établissements du SCC et les 71 bureaux de libération conditionnelle à la grandeur du Canada. Près de 9 000 membres du personnel entretiennent des contacts quotidiens avec plus de 12 700 délinquants sous responsabilité fédérale présentement incarcérés dans les établissements du SCC et quelque 8 500 délinquants placés sous surveillance dans la collectivité.

Pour aider l'équipe chargée du renouvellement du SGD à accomplir cette tâche, on a entrepris des consultations régionales auprès des utilisateurs du SCC à l'échelle du Canada. Des ateliers régionaux sont en cours avec des membres du personnel des établissements et des bureaux dans la collectivité, ainsi qu'avec des employés des organismes partenaires du SCC dans le système de justice pénale. Ces ateliers ont commencé en 2002 et se poursuivront tout au long de l'hiver de 2003.

« Ces ateliers nous aident à concevoir un système renouvelé qui répond aux besoins de tous les utilisateurs, précise M. Harvey. Au cours de l'étape de la migration, nous ne mettrons pas en œuvre un système qui est étranger aux utilisateurs; il s'agira plutôt du moment où nous installerons les caractéristiques et les améliorations que les utilisateurs auront demandées. »

Le travail de l'équipe chargée du renouvellement du SGD ne s'arrêtera pas là. À la suite de la phase de migration, on entreprendra une étape de renouvellement de l'application. C'est à ce moment qu'une série de nouveaux modules seront ajoutés aux modules existants renouvelés, dont un module sur la gestion des établissements correctionnels qui sera beaucoup plus complet que celui qui existe déjà.

« Lorsque nous aurons terminé, conclut M. Harvey, nous disposerons d'un système de gestion correctionnelle modernisé, qui permettra des échanges bilatéraux d'information de la justice pénale avec les partenaires, dans un milieu protégé et sûr. »

Le point sur la technologie

POUR BIEN SE COMPRENDRE : LA MISE AU POINT DES NORMES DE DONNÉES



ALISTAIR RONDEAU, GESTIONNAIRE,
SECRÉTARIAT DE NORMALISATION
DES DONNÉES.

L'automne dernier, le Secrétariat de la normalisation des données (SND) a publié une version provisoire de son dictionnaire de données, ce qui a constitué le point culminant de nombreux mois de travail. Comme il se doit, l'événement a été souligné par une fête.

« Nous avons organisé une fête pour deux raisons », déclare Alistair Rondeau, gestionnaire responsable du SND. « Premièrement, parce que la première version du dictionnaire était une réalisation remarquable. Deuxièmement, parce qu'il nous fallait refaire le plein d'énergie pour ce qui allait suivre. »

Au cours des mois qui ont suivi cet événement marquant, la version préliminaire a été transformée en version entièrement bêta.

Publié en avril 2002, le dictionnaire bêta est un cédérom renfermant des définitions pour 450 éléments communs aux systèmes d'information de la justice pénale. Il a été mis au point par des représentants des neuf partenaires du RCISP.

Au dire de M. Rondeau, le travail est long et ardu pour en arriver à s'entendre au sujet des termes et des définitions. « Il faut parfois des heures pour dégager un consensus sur un seul mot, car tous les intéressés sont résolus à obtenir un produit de qualité et chaque nuance de sens est importante », précise M. Rondeau.

« Une grande partie de notre travail consiste à mettre l'accent sur les points d'échange communs, sur les seuls éléments de données qu'il faut échanger, ajoute M. Rondeau. Nous devons nous assurer que les partenaires réussissent à se comprendre et que l'exactitude et l'intégrité de l'information sont préservées. »

La version bêta du dictionnaire constitue une fondation solide sur laquelle nous pourrions bâtir. Actuellement, les efforts sont axés sur l'intégration des valeurs des tableaux de codage — par exemple, les valeurs utilisées dans les menus déroulants — pour permettre la saisie rapide de l'information.

Bon nombre de ces tableaux, comme ceux qui énumèrent les marques de voitures, ont déjà été dressés en fonction de normes internationales reconnues et doivent simplement être intégrés au système. D'autres sont en voie d'être créés spécifiquement pour le RCISP.

Évidemment, une fois que les valeurs initiales des codes ont été intégrées, le dictionnaire de données n'est pas terminé. En effet, de nouveaux besoins en matière d'information ne cessent de surgir. Par conséquent, au cours des prochains mois, on s'attardera à l'élaboration d'une stratégie à long terme pour le maintien et la mise à jour des normes.

Parallèlement, l'équipe du SND cherche à mettre à contribution son dictionnaire. Elle a déjà eu du succès, notamment en appuyant le projet pilote de rationalisation de la prestation de services à l'aide de formulaires électroniques auquel participent la GRC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Santé Canada. Son dictionnaire a été adopté par l'équipe chargée de la mise au point de l'Index national de justice pénale (INJP). À mesure que les divers partenaires du RCISP cherchent à terminer leurs projets technologiques liés à l'IJ, l'équipe du SND aura à maintes reprises l'occasion de démontrer sa valeur et son efficacité en matière d'échange d'information.

LE TABLEAU COMMUN DES INFRACTIONS : L'UNIFORMISATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE



LAURA FUSTER,
GESTIONNAIRE RESPONSABLE DU TABLEAU COMMUN
DES INFRACTIONS, MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

PARFOIS, LE DROIT EST DÉCRIT COMME UN CONCEPT EN CONSTANTE ÉVOLUTION. C'EST SURTOUT ATTRIBUABLE AU FAIT QUE, POUR RÉAGIR AUX CHANGEMENTS SOCIAUX, IL DOIT SE REDÉFINIR SANS CESSE. ÉVIDEMMENT, CETTE RÉALITÉ EST ESSENTIELLE AU BIEN-ÊTRE DE NOTRE CIVILISATION; NÉANMOINS, ELLE PRÉSENTE DES DÉFIS D'ORDRE PRATIQUES POUR QUE L'ADMINISTRATION DE LA LOI SOIT À LA FOIS UNIFORME ET PERTINENTE.

Les initiatives visant l'intégration de l'information de la justice dans le monde entier tentent de relever ces défis.

Au Canada, le tableau commun des infractions promet d'appuyer les praticiens du système de justice pénale dans l'ensemble du pays. Il fournira une base de données structurée et normalisée sur toutes les infractions punissables définies dans les lois fédérales. Grâce à ce tableau, chacun des partenaires du système de justice pénale ne sera plus tenu de maintenir une bibliothèque électronique des lois fédérales. Il permettra également d'améliorer grandement l'échange d'information par voie électronique.

Les spécifications fonctionnelles d'un prototype ont été mises au point plus tôt cette année. Le prototype lui-même a été conçu en juin dernier. Alors que le tableau commun des infractions sera en définitive une base de données

complète sur toutes les infractions aux lois fédérales, le prototype lui-même se limitera aux infractions prévues dans cinq lois fédérales au cours des étapes de mise à l'essai, y compris celles figurant dans le *Code criminel*. Une fois au point, le prototype sera mis à l'essai dans le cadre de deux projets de validation du concept. L'un des projets concerne l'utilisation du tableau par les tribunaux, l'autre, par les policiers.

Parce qu'il fournira aux praticiens de l'application de la loi, aux avocats et aux agents des tribunaux une source complète, normalisée et à jour de toutes les infractions aux lois fédérales, le tableau commun des infractions aidera à assurer le dépôt uniforme d'accusations exactes et à simplifier la gestion électronique des cas dans l'ensemble du système de justice pénale.

Parallèlement, il permettra d'améliorer la collecte de statistiques exactes sur la justice pénale en normalisant les méthodes de signalement et d'enregistrement des actes criminels, et les façons dont les criminels sont poursuivis.

Les phases concernant le prototype et les projets de validation du concept ne sont que deux étapes dans une série de six, qui comprend des consultations nationales, une analyse du rapport coût-efficacité, la formulation de données, une mise à l'essai à grande échelle et enfin la mise en œuvre nationale.

Parce qu'il fournira aux praticiens de l'application de la loi, aux avocats et aux agents des tribunaux une source complète, normalisée et à jour de toutes les infractions aux lois fédérales, le tableau commun des infractions aidera à assurer le dépôt uniforme d'accusations exactes et à simplifier la gestion électronique des cas dans l'ensemble du système de justice pénale.



TOM LOCKETT, ANALYSTE PRINCIPAL DES POLITIQUES
TECHNIQUES, SÉCRÉTARIAT DE L'IJ.

EN TERMES SIMPLES, L'ARCHITECTURE DE L'INFORMATION (AI) ILLUSTRE LA STRUCTURE QUI PERMET À L'INFORMATION DE CIRCULER À L'INTÉRIEUR D'UN SYSTÈME, PEU IMPORTE SA FORME. IL S'AGIT D'UNE CARTE DÉTAILLÉE QUI INDIQUE LE TYPE D'INFORMATION ÉCHANGÉE, LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CE FAIRE ET CE QUI DÉCLENCHE CET ÉCHANGE.

On peut facilement imaginer à quel point une structure de ce genre peut devenir complexe lorsque le système décrit a la portée du RCISP : un environnement qui touche une multitude d'organismes, d'administrations et de plateformes et qui favorise l'échange d'information au sein du système canadien de justice pénale.

Tom Lockett, analyste principal des politiques techniques au SIIJ, reconnaît que la planification de la circulation de l'information entre les organismes du système de justice pénale constitue un travail complexe et intensif.

FAÇONNER

l'avenir :

METTRE AU POINT UNE ARCHITECTURE DE
L'INFORMATION POUR LE RCISP

« Il faut prévoir tous les détails, fait observer M. Lockett. Et cela prend du temps. Il faut aussi des gens qui comprennent réellement comment fonctionnent leurs affaires. »

« Il faut prévoir tous les détails, fait observer M. Lockett. Et cela prend du temps. Il faut aussi des gens qui comprennent réellement comment fonctionnent leurs affaires. »

« Il faut prévoir tous les détails. Et cela prend du temps. Il faut aussi des gens qui comprennent réellement comment fonctionnent leurs affaires. »

Heureusement, M. Lockett et ses collègues ont pu discuter avec le genre de personnes qui possèdent les bonnes connaissances. Par conséquent, l'équipe chargée de l'AI au sein du RCISP a été en mesure de procéder à une validation de concept plus tôt cette année.

Les consultations se sont avérées essentielles au processus d'élaboration. La validation de concept était fondée sur le résultat des pourparlers avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le service de police d'Ottawa. D'autres discussions ont lieu actuellement avec CIC, l'Agence des douanes et du revenu du Canada, des services de police, des tribunaux, des procureurs de la Couronne et le Service correctionnel du Canada.

M. Lockett dit qu'il est essentiel d'obtenir le point de vue des agents de première ligne.

« J'ai passé les vingt premières années de ma carrière à Citoyenneté et Immigration Canada, déclare M. Lockett. Je me souviens des pressions

exercées sur la première ligne. Il faut que ces gens s'expriment, car ce sont eux qui écopent lorsqu'un élément du processus connaît des ratés. »

Pour M. Lockett, il est nécessaire de comprendre ce qui doit être amélioré pour concevoir une AI efficace. Dans ce contexte, la mise au point d'un système et la restructuration de l'acheminement du travail au sein d'une organisation vont de pair.

« Lorsqu'on constate le nombre de fois où la même information est introduite dans un système, cite-t-il en exemple, ou le nombre de contacts qu'un agent doit appeler pour dénicher un fait particulier, on se rend compte que le RCISP est une source intarissable de possibilités. Au lieu d'informatiser le statu quo, nous avons l'occasion d'améliorer les choses. »

Ces perspectives suscitent beaucoup d'enthousiasme chez les travailleurs de première ligne qu'a rencontrés M. Lockett. Cela dit, l'exercice de planification des échanges d'information entre les organismes aide les partenaires à mieux comprendre ce que font leurs collègues et ce qu'ils ont besoin de faire pour être efficaces. M. Lockett donne l'exemple d'un atelier de trois jours tenu en juin dernier à London, en Ontario.

À cette occasion, il a pu décrire tout le processus d'échange d'information dans

le cas d'une saisie de drogue à la frontière — à partir des services des douanes, de l'immigration et de police jusqu'aux tribunaux. À la fin, bon nombre de participants ont déclaré qu'ils comprenaient maintenant ce que font leurs collègues et pour quelles raisons l'information qu'ils possèdent leur est importante.

La validation de concept de l'AI se produit au troisième niveau d'un processus d'élaboration qui en compte trois. Au premier niveau, on a examiné de façon approfondie le système de justice pénale : qui sont les responsables et quelles sont leurs fonctions. Le deuxième niveau a fourni plus de détails sur l'échange d'information entre les organismes et les systèmes associés à la justice pénale.

En cours maintenant, le troisième niveau permettra de décrire comment l'information est échangée horizontalement entre les organismes, selon des activités précises. Chaque événement qui déclenche un échange d'information est défini, de même que les détails de la méthode d'échange, ainsi que la gamme de données associées à cet échange. En outre, c'est au troisième niveau qu'on identifie les secteurs dans lesquels la sécurité publique pourrait être améliorée si de nouveaux échanges d'information électroniques étaient établis.

Ce dernier niveau exige les consultations les plus intensives des trois, ce qui fait tout à fait le bonheur de M. Lockett.

« Les gens à qui je parle sont très chevronnés et très dévoués. Ils souhaitent que le RCISP connaisse beaucoup de succès et ils croient réellement en ses capacités. C'est très inspirant. »

« **LORSQU' ON CONSTATE LE NOMBRE DE FOIS OÙ LA MÊME INFORMATION EST INTRODUITE DANS UN SYSTÈME, CITE-T-IL EN EXEMPLE, OU LE NOMBRE DE CONTACTS QU' UN AGENT DOIT APPELER POUR DÉNICHER UN FAIT PARTICULIER, ON SE REND COMPTE QUE LE RCISP EST UNE SOURCE INTARISSABLE DE POSSIBILITÉS. AU LIEU D' INFORMATISER LE STATU QUO, NOUS AVONS L' OCCASION D' AMÉLIORER LES CHOSES. »**

PARTNENAIRES EN MATIÈRE
DE **TECHNOLOGIE**



LE PROJET PHARE

RPSFE :

**DES RÉSULTATS
EXCEPTIONNELS
GRÂCE À UN ESPRIT D'ÉQUIPE
SANS PAREIL**

RPSFE SIGNIFIE « RATIONALISATION DE LA PRESTATION DE SERVICES À L'AIDE DE FORMULAIRES ÉLECTRONIQUES ». MAIS EN TANT QUE PROJET PHARE QUI A SU DÉMONTRER LA VALEUR DE L'IJ À L'ŒUVRE, LE SIGLE REPRÉSENTE BEAUCOUP PLUS QUE CELA.

LE PROJET PHARE RPSFE A ÉTÉ MIS SUR PIED POUR ÉVALUER ET AMÉLIORER LE PROCESSUS DE DÉCISIONS RELATIVES AUX INFRACTIONS EN MATIÈRE DE DROGUE AU MOYEN D'UNE APPROCHE DE L'ACHEMINEMENT DU TRAVAIL BASÉE SUR LES FORMULAIRES ÉLECTRONIQUES. SON OBJECTIF CONSISTAIT À CRÉER UNE RELATION NUMÉRIQUE DE CONFIANCE ENTRE TROIS PARTENAIRES (LA GRC, L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA (ADRC) ET SANTÉ CANADA), AINSI QU'À EXAMINER ET À ÉTABLIR UNE GAMME DE MÉTHODES ET DE PROCESSUS DE TRANSFORMATION RÉUTILISABLES ET FONDÉS SUR DES NORMES.

Le projet phare RPSFE visait tout particulièrement à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre un logiciel pilote qui permettrait la mise en place d'un système sûr, basé sur les formulaires électroniques et susceptible d'appuyer le processus de décision et de saisie de drogue principalement manuel de la GRC, de l'ADRC et de Santé Canada.

Voici comment fonctionne ce processus.

Lorsque des agents des douanes saisissent de la drogue sur des individus qui entrent au pays, tous les dossiers de la saisie — et la drogue elle-même — doivent être envoyés à la police. Une fois que la police a fait enquête et déposé des accusations, et une fois que les éléments de preuve ne sont plus requis, on

consulte Santé Canada pour déterminer s'il convient ou non de détruire la drogue.

Tout le processus semble assez simple, sauf qu'une saisie de drogue peut nécessiter la production de 3 à 15 formulaires. Au bout d'un an, cela totalise près de 1,5 million de feuilles de papier et, selon des estimations prudentes, le personnel passe en moyenne 3,5 heures à chaque transaction.

« Étant donné que le projet visait un ministère et deux organismes fédéraux ainsi que six fournisseurs de produits technologiques et que sa durée n'était que de 15 mois, quelques impératifs nous sont apparus évidents dès le départ », explique Susan Berg, gestionnaire du projet RPSFE à la GRC. « D'abord et avant tout, nous savions que le projet devait adopter une approche axée sur le partenariat. »

Cette approche a également permis à la GRC, à l'ADRC et à Santé Canada de faire participer les

fournisseurs de produits technologiques et les consultants en processus administratifs directement à la recherche d'une interopérabilité sans faille. À l'aide de la version préliminaire du dictionnaire de données conçue par le Secrétariat de normalisation des données, ces fournisseurs ont contribué gratuitement temps et logiciels.

« Ce dictionnaire nous a beaucoup simplifié la vie », fait remarquer Andrew Robinson, architecte de la transformation administrative du projet. « Pour économiser de l'argent, nous souhaitons inventer le moins possible, et ces éléments de données ont été pour nous d'une valeur inestimable. »

Dans le cadre de trois étapes pilotes, l'équipe responsable du projet RPSFE a mis au point un système permettant l'échange d'information entre l'ADRC, la GRC et Santé Canada, chaque étape utilisant un formulaire électronique et un outil de traitement administratif différents. L'information était sécurisée, acheminée et reçue par le partenaire suivant du processus de déroulement du travail, puis réutilisée sans devoir être réintroduite. L'élément clé de cette interopérabilité était l'entente entre les organismes au sujet de l'utilisation d'une norme de donnée *commune* et sa mise en œuvre au moyen d'une définition *commune* d'un schéma XML.

Les exercices de simulation et les jeux de rôles ont aidé à illustrer les procédures sous-jacentes au projet RPSFE tout au long de son élaboration. Pour la démonstration finale — avant la fin du projet en mars 2002 — tous les fournisseurs et partenaires se sont rassemblés pour mettre en œuvre une simulation de saisie de drogue du début à la fin. Environ 60 fois plus rapide que la méthode antérieure axée sur le papier, le projet RPSFE réduit, selon des estimations prudentes, l'effort administratif de 30 pour cent.

Le projet a fourni des preuves solides de l'efficacité obtenue grâce à une approche administrative fondée sur la technologie et a montré à quel point le partenariat est important dans le RCISP.

suite à la page 37

(DEBOUT, DE GAUCHE À DROITE) ANDREW ROBINSON, KATIE GREENWOOD, BRADLEY PERZUL. (ASSIS) ED BUCHINSKI, SUSAN BERG, JACK LINDSEY.

UN ESPRIT D'EXPLORATION

L'équipe chargée du projet RPSFE a souscrit aux principes suivants lors de l'exécution de ses fonctions :

- Éviter les solutions toutes faites — travailler en vue de faire des découvertes.
- Reformuler continuellement les problèmes en fonction de ce qui a été appris.
- Créer un milieu dans lequel il est possible d'exprimer des points de vue divergents, d'admettre les erreurs, de demander de l'aide et de courir des risques.
- Aller à l'encontre de la norme.
- Assumer la responsabilité qui consiste à faire progresser les choses.
- Toujours supposer qu'il existe une meilleure façon de faire les choses

L'établissement du réseau d'information pour la **sécurité** **PUBLIQUE** : un défi de la taille sur le plan de la **GESTION**

AU DÉBUT DE TOUT PROJET DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION DE GRANDE ENVERGURE, IL FAUT PRENDRE EN CONSIDÉRATION TOUTE UNE GAMME DE DÉFIS SUR LE PLAN DE LA GESTION. LE RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE NE FAIT PAS EXCEPTION À LA RÈGLE. IL FAUDRA DU TEMPS POUR CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE CE PROJET, ET IL FAUDRA AUSSI LE PLANIFIER SOIGNEUSEMENT.

Voici ce que déclare le directeur exécutif du Secrétariat, Greg Wright : « Notre stratégie consistait notamment à gérer la portée du projet. Les enjeux et les défis d'ordre technologique sont tout simplement trop vastes, et tout aurait risqué de s'effondrer. » L'initiative avait plutôt au départ des objectifs modestes et prenait appui sur des succès précoces.

Les défis sur le plan technologique sont énormes. Les systèmes de justice pénale qui englobent des ministères, des administrations et même certains ordres de gouvernement doivent être mis ensemble afin de communiquer les uns avec les autres et de se comprendre. Il faut donc trouver des solutions pour brancher de nombreux types de systèmes différents, de ceux à la fine pointe de la technologie aux plus désuets, en passant par les logiciels grand public et faits sur mesure. Un

système d'information de la justice entièrement intégré fera appel à quelque 200 processus administratifs différents et à des centaines d'organismes partenaires. Ce n'est pas une sinécure, en effet.

Tout de même, les obstacles technologiques ne sont qu'un élément de toute une série de défis à relever. Il faut tenir compte d'une composante humaine et de considérations juridictionnelles. Aucun de ces obstacles ne peut être surmonté à l'aide de solutions de haute technologie. « À l'heure actuelle, nous sommes en fait davantage préoccupés par les questions systémiques, déclare M. Wright. Nous sommes conscients de la mentalité traditionnelle de cloisonnement qui tend à privilégier les hiérarchies. En outre, les professions d'agent de police et de juriste sont, de par leur nature, prudentes et peu enclines à courir des risques. On peut donc

prendre toute la mesure de la culture à laquelle nous sommes confrontés. »

En fait, la gestion des questions humaines est tout aussi importante que les objectifs sur le plan technologique.

« Avec cette initiative, ce qui distingue le Canada des autres pays qui ont tenté la même chose, c'est que nous avons décidé de ne pas avoir un point central de contrôle et de commandement, explique M. Wright. Notre Secrétariat n'assume pas ces responsabilités. Celles-ci sont partagées par les partenaires. »

Cette approche renferme son propre éventail de défis. « Amener tous ces organismes et partenaires à travailler ensemble ne se produira pas du jour au lendemain, déclare M. Wright. On ne peut espérer relier tous nos ordinateurs et espérer que toutes les

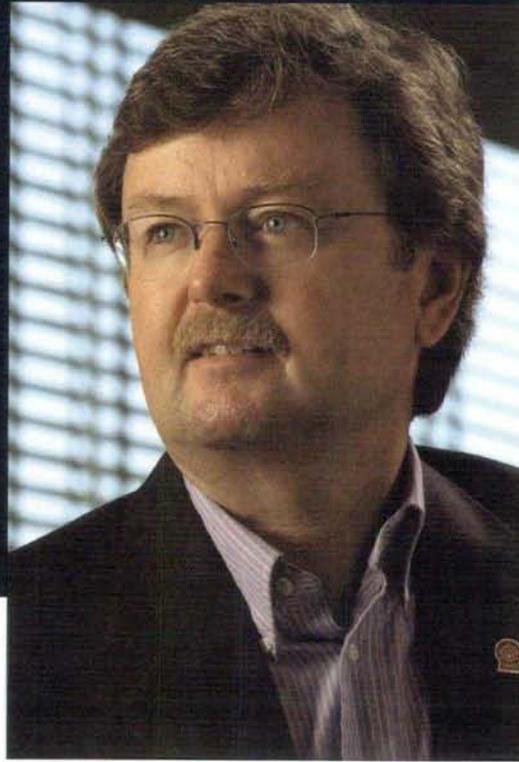
suite de la page 35

« L'objectif final, explique Susan Berg, c'est que, lorsqu'on analyse les processus administratifs, il est impératif d'avoir une vue d'ensemble. Aucune organisation ne fonctionne en vase clos. Et aucune organisation n'est entièrement unique. La façon dont nous recueillons, utilisons, échangeons, acheminons, sécurisons et sauvegardons l'information est en grande partie la même pour tous. La nature de l'information peut être différente selon le ministère et le programme, mais la nécessité de la gérer est la même. Toutefois, nous continuons d'élaborer des stratégies et des systèmes afin de gérer des programmes individuels. Au lieu de mettre l'accent sur nos particularités, nous devrions nous concentrer sur nos traits communs, car les possibilités de partenariat et de réutilisation sont phénoménales. »

Pour M^{me} Berg, il faut adopter une nouvelle perspective à l'égard des façons dont les projets sont dirigés afin de tirer avantage de ces possibilités. Bien que bon nombre des prétendus « processus administratifs ministériels » soient en fait partagés par les ministères, les questions de gouvernance, de financement et d'appartenance les amènent à être analysées purement du point de vue ministériel. Très peu de considération — voire aucune — n'est accordée aux besoins administratifs des ministères partenaires.

S'exprimant au sujet du succès du projet RPSFE, M^{me} Berg fait remarquer qu'il faut adopter une approche beaucoup plus holistique, une approche soutenue par des normes ouvertes, comme le prône le Programme d'architecture fédérée du gouvernement du Canada. Elle est heureuse d'ajouter que le nombre d'initiatives et de groupes de travail interministériels a augmenté de façon indéniable au cours des dernières années.

« Il faut garder le cap, conclut M^{me} Berg. Si nous souhaitons réellement accroître notre efficacité, réduire le dédoublement des efforts et éliminer les redondances, nous devons examiner comment chacun d'entre nous s'intègre dans le processus global de justice pénale. Nous devons comprendre ce que nous pouvons fournir à nos partenaires et ce que nous pouvons gagner en travaillant plus étroitement avec eux. »



GREG WRIGHT, DIRECTEUR EXÉCUTIF, SECRÉTARIAT DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE.

difficultés disparaîtront comme par magie. » La gestion du changement et la création d'un climat favorable à la culture d'échange joueront un rôle dans le succès de l'IJ. Cela dit, il faut aussi tenir compte des questions de juridiction. « Il existe un paradoxe dans le système de justice pénale entre interdépendance et autonomie », fait remarquer M. Wright.

La police, l'appareil judiciaire et le système correctionnel ont chacun un rôle à jouer, et

ceci doit être fait sans subir une trop grande influence des autres groupes. Mais pour que le travail soit fait convenablement, chaque partenaire dépend des autres pour obtenir de l'information fiable et précise. De conclure M. Wright : « Tant que les partenaires échangeront de l'information, il faudra gérer ce paradoxe. C'est tout simplement une caractéristique fondamentale de ce genre de travail. »

« Il existe un paradoxe dans le système de justice pénale entre interdépendance et autonomie... Tant que les partenaires échangeront de l'information, il faudra gérer ce paradoxe. »

ÉVÉNEMENTS À SOULIGNER

1^{er} novembre 2002 :

LANCEMENT DU PORTAIL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le 1^{er} novembre 2002, le solliciteur général du Canada, Wayne Easter, a procédé au lancement d'un nouveau site Web, le portail de la sécurité publique, dans une école primaire Souris, dans la ville du même nom, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le portail, www.securitecanada.ca, est un guichet unique comportant de l'information du gouvernement fédéral sur la sécurité. Cette initiative de Gouvernement en direct permet aux Canadiens d'avoir accès à de l'information et à des services présentés par sujet plutôt que par ministère ou par ordre de gouvernement.

Le site présente un large éventail de questions pertinentes à la vie quotidienne des Canadiens, comme la protection des produits et des consommateurs, la sécurité des transports et des voyageurs, la sécurité de la famille et au foyer, et ce qu'il faut faire dans les situations d'urgence.

À l'heure actuelle, 25 partenaires fédéraux participent à cette initiative de Gouvernement en direct. On compte accroître le contenu du portail pour qu'il renferme des renseignements provenant d'administrations municipales, de provinces, de territoires et de gouvernements étrangers, ainsi que d'organisations non gouvernementales.

Pour plus de renseignements, visitez le portail à l'adresse suivante : www.securitecanada.ca.

10 ET 11 MARS 2003 :

STRATÉGIES DE TRANSFORMATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 2003 – TERRORISME ET TECHNOLOGIE : PRÉVENTION, PROTECTION ET POURSUITES

La conférence « Stratégies de transformation de la sécurité publique » aura lieu à Bal Harbor, en Floride, les 10 et 11 mars 2003. Cette conférence et exposition internationale portera sur l'échange d'information entre les organismes d'application de la loi, l'intégration de l'information de la justice, la sécurité à la frontière et l'utilisation de la biométrie et des normes de données.

Le public cible se compose surtout de responsables de l'application de la loi, de décideurs principaux, de praticiens du secteur de la sécurité publique, ainsi que de spécialistes du secteur de la technologie. Les participants en apprendront sur les mesures prises par le gouvernement fédéral, les provinces et les administrations d'État pour faire avancer l'intégration de l'information de la justice, et verront comment cette approche peut renforcer la sécurité publique de tous.

Les principaux conférenciers seront John Walsh (*America's Most Wanted*) et Richard Holbrook (ancien ambassadeur des États-Unis aux Nations Unies).

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de la conférence à : www.rebootworldwide.com.

**Pour en savoir plus long,
venez nous voir à www.sgc.gc.ca**

(cliquez sur le lien « Initiative visant l'intégration
de l'information de la justice »)